

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(45^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mercredi 18 mai 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. GILLES DE ROBIEN

1. **Agriculture.** - Suite du débat d'orientation sur la déclaration du Gouvernement (p. 1887).

MM. Jean Tardito,
François Guillaume,
Didier Migaud,
Jean-Paul Émorine,
Alain Madalle,
Ernest Moutoussamy,
Frédéric de Saint-Sernin,
Augustin Bonrepaux,
Ambroise Guélléc,
Jean-Pierre Soisson,
Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche,
Jean-Claude Lemoine,
Jean-Pierre Defontaine.

Germain Gengenwin,
Pierre Gascher,
Daniel Pennec,
Jacques Blanc,
Philippe Martin,
Bernard Schreiner,
Jean-Yves Le Déaut,
Charles de Courson,
Jacques Le Nay,
Jean de Lipkowski,
Léonce Deprez,
Jean-Claude Étienne.

Renvoi de la suite du débat à une prochaine séance.

2. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 1913).
3. **Dépôt de propositions de loi** (p. 1913).
4. **Ordre du jour** (p. 1915).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTIE DE M. GILLES DE ROBIEN, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

AGRICULTURE

Suite du débat d'orientation sur la déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat d'orientation sur la déclaration du Gouvernement sur l'agriculture.

Le premier orateur inscrit est M. Jean Tardito.

Je demande aux différents orateurs de respecter scrupuleusement leur temps de parole, car, pour soixante ou quatre-vingts orateurs inscrits dans le débat, et à raison d'une minute de dépassement chacun, cela fait une heure et demie.

M. Patrick Ollier. Mais M. Tardito ne dépasse jamais son temps de parole!

M. le président. Nous allons pouvoir le vérifier tout de suite!

M. Jean Tardito. Je suis très discipliné, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Jean Tardito, pour dix minutes.

M. Jean Tardito. Monsieur le ministre de l'agriculture, dans ce débat d'orientation sur l'agriculture je souhaite aborder deux questions particulièrement sensibles pour les exploitants familiaux : la protection sociale et l'endettement.

La baisse continue des prix agricoles et la hausse importante des cotisations sociales depuis quelques années font que le paiement de ces cotisations et le remboursement de l'emprunt sont les principales préoccupations de dizaines de milliers d'exploitants familiaux.

Parmi l'ensemble des charges qui pèsent sur le revenu des agriculteurs, les charges sociales et financières sont devenues insupportables.

En douze ans, de 1980 à 1992, en francs constants, les cotisations sociales moyennes par exploitation ont augmenté de 87 p. 100. Depuis la mise en œuvre de la réforme des cotisations sociales engagée par les lois du 23 janvier 1990 et du 31 décembre 1991, leur hausse est encore accentuée.

De plus en plus d'exploitants, faute de pouvoir payer ces charges sociales, se trouvent complètement exclus de toute protection. On peut estimer à plus de 10 000 le nombre de familles dans cette situation souvent intolérable. Peut-on accepter que des enfants ne puissent pas bénéficier de soins parce que leurs parents n'ont plus les moyens de payer leurs cotisations sociales? Ce serait une grave régression!

Lorsque, en raison de difficultés financières liées à la crise de l'agriculture, un exploitant familial ne peut plus payer ses cotisations, il devrait pouvoir conserver sa couverture sociale. Aujourd'hui, entre le moment où l'agriculteur ne peut plus payer et celui où, après de nombreuses et longues démarches, il bénéficie à nouveau d'une couverture, notamment parce qu'il perçoit le revenu minimum d'insertion, il se passe de trop nombreux mois au cours desquels sa famille n'a pas le droit d'être malade.

C'est pourquoi, à notre sens, nous pensons que devrait être mis en place, sous l'égide de votre ministère, un fonds de compensation des cotisations impayées. En tout état de cause, les enfants des familles d'agriculteurs qui ne sont plus couverts par la mutualité sociale agricole devraient être pris en charge à 100 p. 100 pour tous les soins nécessaires, afin de faire respecter l'article 24 de la convention relative aux droits de l'enfant.

Outre qu'il est nécessaire de prendre rapidement de mesures permettant que soient relevés les prix agricoles à la production, comme l'a montré cet après-midi mon ami Rémy Auedé, il y a surtout urgence à réformer le régime des cotisations sociales.

Redéfinissons le revenu servant de base au calcul des cotisations sociales en ne prenant en compte que le revenu réellement disponible pour la famille, ce qui suppose de retrancher du revenu fiscal, réel ou forfaitaire, le montant correspondant au revenu servant à réinvestir dans l'exploitation pour la pérenniser. Dans le même temps, le plafonnement qui ne bénéficie qu'aux plus grosses exploitations doit être supprimé.

Aménageons une nouvelle assiette des cotisations pour qu'elles soient supportables aux exploitants familiaux. Pour cela devrait être instauré un taux de 20 p. 100 jusqu'au SMIC, s'élève ensuite progressivement jusqu'à 37 p. 100 pour un revenu équivalent à quatre fois le SMIC.

Pour financer ces mesures, plusieurs éléments peuvent être étudiés : on pourrait tout d'abord assujettir à cotisations sociales les revenus des plantations productives et de tous les terrains retirés de l'agriculture, terrains de chasse, loisirs, voire de golf, entre autres. Par ailleurs, les exploitants dont le revenu est supérieur au double de la moyenne nationale pourraient rembourser à la MSA la réduction de cotisation sociale dont ils bénéficient au titre de la compensation. Enfin, les sociétés de l'agro-alimentaire devraient être taxées sur les bénéfices non réinvestis dans l'entreprise au même taux que celui appliqué aux agriculteurs.

L'endettement est sans doute la question la plus préoccupante aujourd'hui pour les exploitants agricoles. Pour faire face à la course à la productivité dans laquelle les ont entraînés les politiques agricoles menées de concert par les gouvernements français et les autorités de Bruxelles, les agriculteurs français ont fait de lourds investissements. Dans le même temps, ils ont fait de très gros et remarquables efforts d'amélioration de qualité de leurs productions.

Tout cela les a amenés à recourir à l'emprunt. A l'époque où les taux d'intérêt des prêts bonifiés étaient inférieurs à l'inflation, cette pratique était supportable ; aujourd'hui, avec des taux d'intérêt super-bonifiés supérieurs à l'inflation, il en va tout autrement, et d'autant qu'au fil des ans les prix agricoles à la production ne cessent de se dégrader, et nous ne sommes pas les seuls à le constater.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que près de la moitié des exploitations familiales aient de graves difficultés allant jusqu'à la cessation de paiements. Cela provoque des situations dramatiques, cela peut aller jusqu'au suicide. Des actes désespérés sont le fait d'agriculteurs qui n'ont plus rien à perdre et n'ont plus aucune perspective. Une telle situation ne peut pas perdurer.

Le gouvernement français doit prendre les dispositions nécessaires pour redresser la situation économique de ces agriculteurs et leur permettre de vivre décemment de leur métier.

Il y a urgence à mettre en place un moratoire sur l'endettement passif des agriculteurs, c'est-à-dire sur la totalité de la dette impayée - je pense à tous les retards de plus de six mois. Dès que ce moratoire serait décrété, et donc la dette gelée, une commission nationale associant les organisations professionnelles et syndicales et les pouvoirs publics, peut-être sous votre autorité, devrait être installée pour gérer ce moratoire et mettre en place les modalités de désendettement. L'Etat, responsable de la situation, pourrait prendre en charge la moitié de la dette, les structures créancières un quart, cette part représentant souvent moins que les agios ou pénalités de retard, les agriculteurs remboursant le dernier quart, avec un échelonnement à négocier.

Ce schéma aurait pour objet de régler tous les contentieux de retard au bénéfice des structures d'amont ou de financement de l'agriculture sans porter préjudice aux autres agriculteurs. Parallèlement, il faudrait ramener les taux des emprunts en cours ou à contracter des taux au voisinage de l'inflation, avec des taux bonifiés inférieurs et des taux superbonifiés quasiment nuls.

Comme l'ensemble de ces mesures ne seraient pas suffisantes pour redresser immédiatement la situation des agriculteurs en difficulté, ceux-ci devraient avoir la possibilité de faire l'impasse d'une ou plusieurs annuités avec report en fin de tableau d'amortissement, éventuellement sans frais financiers supplémentaires. Peut-être certains hurleront-ils à cette proposition.

Avec l'aggravation des difficultés actuelles, on assiste à une multiplication des procédures, avec leur contingent de ventes judiciaires de l'outil de travail où les mises à prix sont une véritable braderie. Dans le cas d'une liquidation, il faudrait accorder aux agriculteurs un délai pour qu'ils puissent vendre à l'amiable et qu'en tout état de cause les agios, les frais d'huissier et les frais judiciaires ne soient pas à la charge exclusive de l'exploitant.

Les biens privés de l'agriculteur doivent être séparés de l'outil de travail - nous ne sommes pas les seuls à le dire - devenir insaisissables et les cautions sur ces biens annulées en cas de liquidation judiciaire.

De même, l'agriculteur devrait pouvoir disposer d'un compte familial insaisissable alimenté d'une somme minimale provenant d'un compte d'exploitation. Cette somme, véritable minimum vital pour la famille, doit être déterminée de façon comparable à ce qui est prévu pour les salariés.

Enfin, les prestations familiales doivent être insaisissables. Les organismes créanciers ne doivent pas être autorisés à saisir, ne serait-ce qu'une partie de ces prestations destinées, ne l'oublions pas, aux enfants.

Quoi qu'il en soit, ces mesures de désendettement ne pourront assurer la pérennité des exploitations que si une véritable politique de prix rémunérateurs est mise en place. Mais la multiplication des drames humains auxquels on assiste aujourd'hui nécessite des mesures d'urgence - vous en avez évoqué quelques-unes, monsieur le ministre - je vous en donne acte. Le débat ne permet pas de prendre des décisions définitives, mais rien n'empêche le Gouvernement d'inscrire au plus tôt à l'ordre du jour la discussion et le vote de textes allant dans ce sens. J'ai entendu vos propositions.

M. le président. La parole est à M. François Guillaume.

M. François Guillaume. En proposant un grand débat d'orientation sur l'agriculture, monsieur le ministre, vous avez fait naître une nouvelle espérance parmi les paysans, traumatisés, il faut bien le dire, par la désastreuse réforme de la politique agricole commune en 1992 et par un accord du GATT dont ils ne sous-estiment pas les contraintes, même si leurs effets vont mieux s'étaler dans le temps qu'il n'était prévu à l'origine.

Ayant aussi suscité l'intérêt des agriculteurs, vous ne pouvez décevoir leur attente : le risque serait trop grand de provoquer une démobilisation générale que traduit déjà la chute sensible du nombre des installations, alors que le vieillissement des chefs d'exploitation réduit fortement chaque année la tranche des actifs. Si l'exode agricole reste limité, c'est tout simplement - pourquoi se le cacher ? - parce que la crise de l'emploi interdit pratiquement les reconversions ou les rend hasardeuses.

Face à cette perte de confiance des agriculteurs en l'avenir de leur profession, votre réponse, notre réponse, ne peut se limiter à une série de mesures éparses insuffisamment articulées et orientées pour couvrir un double défi : le maintien du potentiel agricole de la France et une répartition judicieuse de l'activité de production et de transformation sur l'ensemble du territoire national. Aussi est-ce un véritable projet agricole soutenu par une ambition qu'attendent les paysans.

Vous avez certes une ambition, mais je n'ai pas encore tout à fait saisi la trame de votre projet.

De toute évidence, celui-ci ne pourra faire abstraction ni des engagements souscrits au GATT ni des contraintes de la PAC. Aussi convient-il de préciser clairement le cadre de notre exercice.

Tout d'abord, il serait illusoire de prétendre renationaliser la politique agricole. Ce serait un recul de la construction européenne que nous ne saurions politiquement justifier. Ce serait aussi contraire aux intérêts bien compris de notre agriculture, qui a largement bénéficié du financement communautaire pour assurer la promotion de ses exportations et qui peut encore aujourd'hui, au sein de l'Europe, élargir ses parts de marché. Cela ne veut pas dire qu'il faille communautariser toutes les dispositions sociales, structurelles et financières qui sont encore couvertes par la responsabilité nationale et à partir desquelles le Gouvernement peut affirmer sa politique de soutien à son agriculture. Il est en effet souhaitable que l'application d'une large subsidiarité permette de répondre à la diversité de l'agriculture pour la protéger d'un traitement indifférencié qui sonnerait le glas des régions défavorisées.

Dans le désarroi actuel, d'autres fausses bonnes idées se sont fait jour, notamment le retour au quantum par produit, soit, en fait, la généralisation des quotas, ou bien le recours à la théorie du double prix - prix de soutien et prix mondial - qui laisserait supposer que le prix interne est suffisamment rémunérateur pour autoriser une production exportable très en dessous de son prix de revient, ce qui est faux, exception faite du cas tout particulier de la betterave à sucre.

Il faut mettre le holà, monsieur le ministre, aux utopies dangereuses et aux velléités de resserrer le carcan des contraintes administratives du droit à produire et de sa répartition, source d'injustices et d'immobilisme. La meilleure façon de le faire est de proposer une réforme de la PAC que les accords du GATT rendent d'ailleurs indispensable, une réforme qui privilégie la compétitivité, base d'une saine concurrence.

À cet égard, je regrette l'abandon du système des quantités maximales garanties institué en 1987, qui usait de la baisse des prix pour décourager la production des moins performants, ce qui avantageait la France par rapport à ses concurrents européens. Ce système conduisait, selon les orientations mêmes du Traité de Rome, à une certaine spécialisation des régions en fonction de leurs capacités agronomiques et à une recherche en ce sens par chacune des régions naturelles, trop souvent inclinés à adopter un même modèle de développement. Une politique en faveur des zones défavorisées en tempérait les rigueurs économiques en compensant financièrement les handicaps naturels pour que les régions difficiles ne soient pas exclues du marché.

On ne peut malheureusement revenir à un tel schéma. La PAC a privilégié en 1992 une autre approche, plus conforme à la conception allemande, en réduisant les exportations et les restitutions qui les portent, et en limitant la production par l'instauration progressive de quotas par production et par pays. Les négociations du GATT qui de déroulaient parallèlement authentifièrent cette fâcheuse orientation que le Gouvernement actuel n'a pu remettre en cause fondamentalement, tant le handicap était lourd à remonter. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le constat de l'avantage pris par les Etats-Unis dans la conquête du pouvoir étant établi, nous devons nous adapter aux règles édictées. A cette fin, nous avons proposé la mise en place d'un comité de suivi tripartite profession-Parlement-administration pour tirer le meilleur parti des résultats du GATT, quels qu'ils soient. Le Premier ministre nous a entendus, assignant implicitement au comité trois objectifs.

Le premier était de rechercher l'interprétation la plus favorable des accords du 15 décembre lors des débats techniques qui les ont suivis, et ce avant même la conclusion du GATT à Marrakech. L'installation tardive du comité ne l'a malheureusement pas permis.

Le deuxième vise les moyens d'améliorer la compétitivité de l'agriculture française pour qu'elle prenne en Europe la plus large part possible du droit à produire, qui couvre à la fois le marché interne et les exportations subventionnées.

Le troisième a pour ambition de contourner le double verrouillage imposé aux exportations agricoles communautaires - réduction en volume de 21 p. 100 des exportations soutenues, baisse de 36 p. 100 des restitutions à l'export - pour donner aux agriculteurs français l'avantage de l'accès aux exportations non subventionnées.

Cette demande d'adaptation ne nous dispense pas pour autant de la surveillance active du respect des accords par tous les partenaires du GATT et de l'utilisation, si besoin est, de nos instruments de défense commerciale pour contrer toute tentative des Etats-Unis d'user de leur arsenal de représailles dans l'intervalle de temps qui nous sépare de la ratification de l'Uruguay Round, déjà repoussée à 1995 par le Congrès américain. Tout relâchement de vigilance constituerait un encouragement pour nos concurrents commerciaux à enfreindre ces règles multilatérales, qui sont le fondement même et le résultat de sept années de négociation.

Inutile de vous rappeler, monsieur le ministre, tout l'avantage que nous attendons de l'OMC si étaient couvertes ses quatre ambitions affichées : un règlement multilatéral des différends, l'élimination des distorsions de concurrence d'origine monétaire, la lutte contre le *dumping* social et l'instauration d'exigences minimales de protection de l'environnement.

Cette vaste stratégie, indispensable à la défense de nos intérêts immédiats, ne nous dispense pas de dénoncer la dérive libre-échangiste du commerce international et les graves perturbations qu'on peut en attendre tant dans les pays industrialisés que dans les pays sous-développés : chômage, appauvrissement, déstabilisation politique. Or il y a place pour une autre politique économique moins brutale que l'ouverture sans précaution des frontières, comme il y a place pour une autre politique alimentaire mondiale que celle qui oblige les agriculteurs les plus efficaces à geler leurs terres alors que des centaines de millions d'êtres humains crient famine. Avant que la Méditerranée ne se couvre de *boats people* fuyant la misère, la France ne peut-elle pas mener une croisade pour que la communauté internationale prenne enfin ses responsabilités, toutes ses responsabilités, à l'égard des peuples les plus démunis ? Et s'il est vrai qu'il faudra en vingt-cinq ans multiplier par deux la production agricole mondiale pour faire face à la demande prévisible, n'est-il pas aberrant d'inviter les paysans à geler leurs terres ?

Notre deuxième objectif doit être de réformer la PAC pour que s'exerce mieux la compétition entre les agriculteurs européens, ce qui serait tout à l'avantage de la France.

Parmi les réformes souhaitables, pourquoi ne pas réclamer l'abolition des quotas laitiers, dont les effets pervers économiques et sociaux s'accroissent au fur et à mesure qu'ils se pérennisent ? C'est impossible, me direz-vous ? Eh bien ! non si on leur substitue une politique contractuelle entre transformateurs et producteurs à partir des bases de production actuelles en autorisant un développement de cette production en contrepartie d'exportations supplémentaires non subventionnées. Ce serait en même temps une belle démonstration de l'intérêt des interprofessions dont le dossier est en panne à Bruxelles depuis 1988, alors que, face à l'affaiblissement des organisations communes de marché, elles représentent une belle alternative, qui mobiliserait utilement les agents économiques de chaque filière, pour leur confier le soin d'organiser eux-mêmes leurs marchés.

Prenez garde aussi, monsieur le ministre, aux élargissements successifs de la Communauté au coup par coup sans politique d'ensemble, où, chaque fois, les concessions des Douze portent sur l'agriculture, point sensible chez tous les nouveaux adhérents, les pays scandinaves aujourd'hui, les pays de l'Europe centrale et orientale demain.

Le troisième volet d'intervention possible est de responsabilité nationale. En préalable, et dans la perspective du grand débat sur l'aménagement du territoire, il est

bon de rappeler que la fonction de production restera la principale source de revenu des agriculteurs et que l'agriculture demeurera l'activité économique essentielle de la France profonde, en même temps que le gage de la protection du patrimoine naturel et le remède à la désertification des campagnes. Et, afin de ne pas prendre l'accès soire pour l'essentiel, il convient de préciser que la pluriactivité n'est pas la panacée, mais une chance ouverte à un nombre limité de ruraux. Le Premier ministre vous a fixé un objectif : « pas un hectare de jachère de plus ». Cette exigence minimale ne pourra être respectée si vous vous contentez de gérer au jour le jour les contraintes de la PAC et du GATT. Cette exigence requiert au contraire une politique volontariste en faveur de la conquête des marchés de l'Europe et de la préservation des marchés extérieurs. Il viendra vite, monsieur le ministre, le temps où nous serons jugulés par le double verrou opposé à nos exportations vers les pays tiers. Raison de plus pour s'y préparer ! Les centres de comptabilité nous y aideront en mesurant l'écart qui sépare le prix mondial d'un produit de son meilleur prix de revient dans notre pays, écart qu'il vous appartiendra de combler par des réductions substantielles de charges et par des aides compatibles avec nos engagements européens et internationaux.

Méfiez-vous, monsieur le ministre, des solutions séduisantes parce qu'elles ne coûtent rien, solutions au titre desquelles je relève l'idée d'une production dite « à la marge » qui ne supporterait aucune charge de structure pour s'aligner sur le prix mondial ! Avant même que les centres de gestion ne nous en affranchissent, permettez que l'agriculteur que je suis ne s'attarde pas à cette mathématique qui ne résistera pas à l'épreuve des faits !

Pour satisfaire aux ambitions que vous nous avez exposées, vous aurez à vous battre sur trois fronts : au niveau international, pour un respect des règles commerciales actuelles et l'avènement de l'OMC ; au niveau communautaire, pour que les libre-échangistes prennent conscience de l'intérêt économique, social, mais aussi stratégique et géopolitique d'une agriculture assurant sa sécurité alimentaire à l'Europe et apportant une efficace contribution à l'approvisionnement des pays solvables et non solvables ; au plan national, pour que pouvoirs publics et citoyens prennent conscience qu'en préservant l'atout agricole de notre pays ils façonnent en même temps, pour le présent et pour l'avenir, une France plus équilibrée dans ses activités, dans la répartition de sa population, dans la diversité de sa modernité et de sa culture.

Beau défi, monsieur le ministre, que les agriculteurs, que je connais bien pour en être, sont prêts à relever si nous savons leur témoigner notre foi et notre détermination ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je centrerai mon intervention sur l'agriculture de montagne, sujet qui me tient particulièrement à cœur...

M. Michel Hannoun. Pas seulement à vous !

M. Didier Migaud. ... comme à un certain nombre d'entre vous.

M. Patrick Ollier. Tout à fait !

M. Didier Migaud. Permettez-moi d'exprimer, monsieur le ministre, un regret : pas une seule fois dans votre intervention, vous n'avez évoqué la dimension « montagne ».

M. Alain Le Vern. C'est vrai !

M. Didier Migaud. J'espère qu'au cours de votre réponse, monsieur le ministre, vous nous rassurerez quant à votre volonté de prendre en compte cette dimension et la spécificité des régions de montagne. Nous y tenons beaucoup.

M. Patrick Ollier. Nous ne sommes pas inquiets, monsieur Migaud !

M. Didier Migaud. Dans bon nombre de départements de montagne, en particulier lorsque le relief accentue les difficultés, les campagnes ont tendance à se dépeupler au profit d'une accumulation dans les zones à forte concentration urbaine. Il est indispensable de reconnaître la difficulté et, très souvent, l'infériorité naturelle des zones de montagne en matière d'agriculture.

Il convient, à tout prix, de préserver la spécificité « montagne ». Pour cela, il faut conforter la politique de compensation des handicaps naturels et encourager la solidarité nationale, en tenant compte de l'impossibilité pour les exploitations de montagne d'être concurrentielles par rapport à celles de la plaine. Nous devons parvenir à rééquilibrer ce handicap naturel. Tout, pratiquement, coûte plus cher en montagne qu'en plaine.

M. Patrick Ollier. Il a raison ! Il faut compter 25 p. 100 de plus !

M. Didier Migaud. C'est le surcoût des collectes. Ce sont les difficultés d'installation. Ce sont les impossibilités mécaniques. Toutes ces considérations sont à prendre en compte.

Les actions spécifiques dans les zones de montagne doivent être maintenues. Et ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Je prendrai pour exemple les crédits inscrits au chapitre 44-80, article 50 qui chutent en 1994 de plus de la moitié, passant de 21 millions à 10 millions de francs.

Ces crédits apportent un complément de financement à un certain nombre d'actions techniques collectives, telles que le contrôle laitier et de performance ou l'insémination artificielle. Ils sont largement utilisés par les chambres d'agriculture pour rémunérer des techniciens. La chute de ces crédits ne peut malheureusement que remettre en cause la diffusion du progrès technique dans les zones de montagne.

Concernant les bâtiments d'élevage, il y a deux problèmes : un problème de moyens budgétaires et la question de la mise aux normes.

Il s'agit, il est vrai, d'un débat d'orientation, et vous avez, monsieur le ministre, affirmé des orientations et des priorités. Cela dit, nous souhaiterions que vous nous apportiez des précisions sur les moyens budgétaires qui seront à votre disposition pour concrétiser les priorités et ex les orientations que vous nous avez indiquées cet après-midi. La meilleure preuve de la réalité de vos affirmations serait leur traduction budgétaire.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Didier Migaud. Je souhaite donc, monsieur le ministre, que vous puissiez nous en dire davantage sur le sujet.

Les crédits inscrits au chapitre 61-40 relatifs à la modernisation des exploitations ont certes augmenté en 1994 de près de 50 p. 100, mais cette progression a été prévue pour financer la mise aux normes des bâtiments d'élevage sur l'ensemble du territoire. En réalité, 77 à 80 millions de francs sont prévus pour financer la construction neuve et la rénovation des bâtiments d'élevage en montagne, alors que les besoins en la matière

sont estimés par les responsables agricoles montagnards entre 120 et 130 millions de francs. Les délais d'attente, qui sont déjà de plusieurs mois, ont tendance à s'allonger. Les prix plafonds par animal logé, qui servent à calculer le niveau des subventions, doivent être revalorisés. La mise aux normes des bâtiments d'élevage, qui va mobiliser des moyens financiers considérables pendant plusieurs années, n'a pas pris en compte les spécificités propres aux zones de montagne, notamment les questions liées au dimensionnement des caves, aux durées et aux périodes d'épandage, à la rareté relative des parcelles susceptibles de recevoir les effluents. A ce sujet aussi, le calcul de la redevance « pollution » est très défavorable aux agriculteurs de montagne. Les critères en ce domaine sont certainement à revoir.

M. Michel Hannoun. Bien sûr !

M. Didier Migaud. Au sujet de la mécanisation agricole, la suppression de l'éligibilité des tracteurs à quatre roues motrices au financement de cette aide, puis la fusion de la ligne budgétaire correspondante dans le chapitre consacré aux bâtiments d'élevage, ont rendu quasiment insignifiants les crédits budgétaires affectés à la mécanisation agricole en montagne. Cette banalisation, ajoutée au fait que les plafonds de dépenses subventionnables n'ont pas évolué pour tenir compte du coût croissant de matériels très spécialisés, est particulièrement mal ressentie dans les zones de haute montagne, où la pente, l'exiguïté et l'accès aux parcelles justifient l'utilisation de matériels très spécialisés. Et là, l'insuffisance des crédits est plus que sensible.

Concernant l'amélioration de la qualité du lait en montagne, il y a toujours des difficultés avec l'office du lait. Les crédits prévus pour 1992 n'ont toujours pas été versés. Pour ce qui est de l'année 1993, les GIE régionaux ont reçu des projets de convention au début de 1994, que l'office n'a toujours pas signé.

Pour 1994, 60 millions de francs sont inscrits au budget, mais aucun projet de convention n'a encore été proposé.

La reconnaissance de la spécificité « montagne » suppose que des mesures particulières soient prises dans le domaine des droits à produire ou de la reconnaissance de labels de qualité pour les produits agricoles. Quelle est votre intention à ce sujet ? Là aussi, nous souhaiterions en savoir davantage pour l'ensemble des zones rurales, mais plus spécifiquement pour ces zones de montagne.

Le statut de l'agriculteur de montagne est également à revoir, ou, plus exactement, à définir. Dans ces zones de montagne, la seule activité agricole ne peut qu'exceptionnellement faire vivre l'exploitant. Il est clair que bon nombre d'exploitations agricoles seront de plus en plus conduites à exercer des activités multiples ou à continuer, malheureusement, à quitter ces régions.

La nécessité de regrouper sur une même personne plusieurs métiers n'est plus à démontrer. Mais cela entraîne un alourdissement des formalités fiscales et sociales tel que rares sont les agriculteurs qui s'y hasardent. Et, souvent, lorsqu'ils le font, c'est dans une certaine illégalité et le non-respect des contraintes législatives actuelles.

Ces activités peuvent s'exercer en direction de domaines aussi différents que l'agriculture, le commerce, le tourisme, l'artisanat, voire la fonction publique, et, très rapidement maintenant, le télétravail.

Les clivages actuels entre activité agricole, activité commerciale ou artisanale, fonction publique constituent une barrière pratiquement insurmontable, en tout cas fortement dissuasive.

Donc, lorsque l'exploitant se « lance » dans la pluriactivité, il le fait, consciemment ou inconsciemment, sans respecter les contraintes manifestement disproportionnées avec les dimensions modestes de son entreprise. Une fois de plus, le droit est en retard sur l'économie. L'encadrement juridique de l'agriculture a été conçu pour répondre au modèle traditionnel fondé sur l'intensification et la modernisation technique, et il se révèle inadapté pour répondre au phénomène de la pluriactivité.

Jusqu'à présent, la réglementation s'est efforcée de résoudre de façon pragmatique le problème de la pluriactivité en prévoyant des mesures ponctuelles, notamment au niveau de la fiscalité, ou en essayant de repousser les limites de la définition de l'activité agricole, telle qu'elle résulte de la loi d'adaptation de 1988. Mais cette politique a ses limites : la créativité des agriculteurs c'est bien ainsi - ira toujours plus vite que le droit. Il apparaît souhaitable d'arriver à définir un statut de l'entreprise rurale. Là aussi, monsieur le ministre, nous souhaiterions avoir des précisions sur vos intentions et sur la manière de les concrétiser.

Enfin, sans vouloir anticiper sur le débat relatif à l'aménagement du territoire, je souhaite vous faire part des vives inquiétudes des montagnards, partagées par nombre de collègues ici présents, ...

M. Michel Hannoun. Absolument !

M. Didier Migaud. ... quant au projet de création d'un fonds unique du territoire regroupant la quasi-totalité des fonds existants, en particulier le FIAT, le FIDAR, le FIAM et le FDES. Ce fonds unique marquerait la fin de la reconnaissance de la spécificité des régions de montagne. Ce serait une mauvaise chose ! Il est très important que le FIDAR et le FIAM, notamment, soient préservés et qu'ils voient au contraire leurs dotations accrues et leurs vocations spécifiques renforcées.

Vous nous avez parlé, monsieur le ministre, d'un fonds de gestion de l'espace. Je ne sais ce que deviendra ce fonds après le débat sur l'aménagement du territoire, mais - nombre d'entre nous peuvent en témoigner - dès que la spécificité « montagne » n'est pas reconnue, dès que des zones de montagne sont englobées dans les zones rurales, les arbitrages se font très souvent à leur détriment. Cela, nous le refusons ! Sur ce plan aussi, nous souhaiterions que vous puissiez nous rassurer.

Voilà, monsieur le ministre ! J'ai souhaité vous faire part de quelques préoccupations d'un élu rural de montagne.

M. Michel Hannoun. C'était intéressant !

M. Didier Migaud. Merci, mon cher collègue.

Je souhaite que d'autres élus de montagne interviennent dans la suite de cette discussion.

M. Michel Meylan. Nous y veillerons !

M. Didier Migaud. Mais je souhaite surtout, monsieur le ministre, que vous nous rassuriez sur les intentions qui sont les vôtres et que vous nous disiez quels moyens budgétaires vous entendez consacrer pour faire en sorte que cette spécificité des zones de montagne soit bien reconnue dans la politique de l'agriculture. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Patrick Ollier et M. Michel Hannoun. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Emorine.

M. Jean-Paul Emorine. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce moment est important pour l'agriculture de notre pays.

La France doit, en effet, adapter son agriculture aux nouvelles données de l'économie de marché et il nous revient, en tant que représentants de cette grande nation agricole, de débattre des orientations qu'il faudrait adopter pour donner à ce secteur d'activité le dynamisme qui lui manque aujourd'hui.

Elu d'une circonscription rurale, je le suis également d'un département où le monde agricole est omniprésent, tant dans sa dimension sociale et historique que du point de vue de son poids économique. Chargé de l'agriculture et de l'espace rural au conseil général de Saône-et-Loire, je suis amené à formuler des propositions motivées en matière d'orientation de l'agriculture.

C'est ainsi que je vous ai adressé récemment, monsieur le ministre, ainsi qu'à mes collègues parlementaires, un livret contenant dix-huit propositions pour une loi d'adaptation de l'agriculture.

Ce document n'est pas exhaustif. Il mériterait, de ma part, des explications détaillées. Compte tenu qui m'est imparti du temps de parole possible, il ne me sera pas donné de vous apporter, dans l'immédiat, les commentaires qu'appelle cette publication.

Toutefois, je souhaiterais revenir sur la première proposition que j'ai présentée dans ce livret et pour laquelle j'étais intervenu, le 21 octobre dernier, lors du vote de la loi de finances de 1994 ; je veux parler de la suppression de la part communale de la taxe sur le foncier non bâti.

J'exposerai brièvement les raisons pour lesquelles il serait judicieux, dans le cadre de la prochaine loi d'adaptation, de faire disparaître cette taxe, ainsi que les modalités de cette suppression.

Après la part régionale et départementale, la part communale du foncier non bâti doit être progressivement mais définitivement supprimée pour trois raisons essentielles.

Tout d'abord, le foncier non bâti est un impôt vétuste. Il va à l'encontre de la modernité et, plus particulièrement, des nouvelles données économiques et sociales qui ont vu le jour durant ces dernières décennies.

Son principe est contraire à la politique gouvernementale d'aménagement du territoire et s'oppose à la volonté du législateur qui entend donner au Gouvernement les moyens de cette politique. Le foncier non bâti est, en effet, un obstacle structurel à l'extensification et, par voie de conséquence, à l'occupation d'un espace rural en voie de désertification.

Les méthodes trop complexes d'évaluation de l'assiette de cet impôt et l'ancienneté de la classification en vigueur témoignent, par ailleurs, de cette caducité.

Ensuite, le foncier non bâti est un impôt anti-économique parce que la taxe sur les propriétés non bâties représente une charge excessive qui handicape lourdement le secteur agricole en le paralysant face à ses concurrents étrangers.

Cette charge, qui représente en moyenne 5 p. 100 du chiffre d'affaires de nos exploitations, rapportée à une marge nette de 15 p. 100, n'existe pas chez nos partenaires de l'Union européenne et il y a, en l'espèce, une inégalité flagrante qu'il nous faut corriger.

Enfin, la taxe sur le foncier non bâti est un impôt injuste.

Injuste parce que le foncier non bâti repose, pour 85 p. 100, sur des terres agricoles, et cette taxe qui pèse autant sur le travail que sur le capital immobilisé pénalise le fermier et le propriétaire en décourageant l'un comme l'autre.

Injuste encore parce que, d'une région à l'autre, son taux varie dans une proportion allant de un à huit.

Il est donc de notre responsabilité de supprimer cet impôt qui est à la fois obsolète, injuste et contraire aux intérêts de notre pays.

Evidemment, la suppression de cette taxe ne doit en aucun cas compromettre les budgets des communes rurales en les privant d'une recette importante pour leur survie.

Bien que son poids dans la fiscalité locale directe n'ait cessé de régresser depuis les années soixante-dix, pour n'en représenter que 3,8 p. 100 en 1992, le foncier non bâti reste la principale ressource de ces nombreuses petites communes. De ce fait, la suppression progressive de cet impôt implique, de la part de l'État, une compensation à hauteur de son montant. Le coût pour l'État de cette exonération, qui s'élèverait aujourd'hui à cinq milliards de francs, pourrait être étudié dans le cadre d'une réforme de la fiscalité locale.

En tout état de cause, la diminution des charges de structure qu'impliquerait cette suppression devrait être répercutée, pour une partie, du propriétaire au fermier. Le fermage pourrait alors être converti en prix de « l'après-PAC » ou les quantités produites pourraient être revues à la baisse.

Monsieur le ministre, la suppression de la taxe sur le foncier non bâti répond à la fois aux attentes du monde rural et aux exigences d'une économie agricole moderne. C'est pourquoi cette mesure trouverait naturellement sa place dans le cadre de la loi d'adaptation de l'agriculture. Elle s'inscrirait également dans la logique de l'effort que le Gouvernement semble prêt à déployer en matière d'aménagement du territoire. Car, de toute évidence, il ne peut y avoir d'aménagement du territoire sans un véritable aménagement de la ruralité et sans une agriculture dynamique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Madalle.

M. Alain Madalle. Au moment où l'agriculture française, après la mise en place de la PAC et la signature du GATT, aborde une phase décisive, un grand débat d'orientation agricole était nécessaire. Je vous remercie de l'avoir organisé, monsieur le ministre, ainsi que des propositions qui ont été les vôtres et des perspectives que vous avez ouvertes.

Très modestement, je souhaiterais apporter ma contribution à ce débat en mettant l'accent sur quatre grands points qui me paraissent primordiaux.

Premièrement, l'agriculture est un élément essentiel dans l'aménagement du territoire et l'agriculteur un gestionnaire irremplaçable du paysage rural.

Actuellement, 40 p. 100 de la population française est concentrée sur 1 p. 100 du territoire, et 40 p. 100 du territoire est menacé de dévitalisation. Le déséquilibre est criant. Il faut donc maintenir une activité agricole dans les zones fragiles si l'on veut éviter une désertification totale.

L'activité agricole a, bien sûr, une importance économique mais aussi une importance environnementale puisqu'elle participe à la sauvegarde du paysage et évite l'apparition d'une végétation sauvage ou dégradée. Ainsi, dans les zones arides du Midi où le feu fait des ravages chaque été, le meilleur coupe-feu que l'on puisse trouver est encore une vigne.

Je souhaite donc que la gestion de l'espace rural ne soit plus considérée comme un sous-produit de l'activité agricole. Ce service rendu qui engendre des contraintes doit recevoir des contreparties financières.

Deuxièmement, il faut mettre en place, dans chaque filière de production, une politique cohérente.

Je suis un élu du Midi viticole. Mon département, l'Aude, est le deuxième producteur français de vin. Je vais donc encore parler de cette production.

L'enjeu, pour nous, réside dans la capacité à valoriser les efforts, déjà réalisés par nos viticulteurs, d'adaptation quantitative et qualitative de la production à la demande du marché et à poursuivre dans cette voie alors que le contexte communautaire est à la baisse de la production et au risque d'accroissement de la concurrence des pays tiers.

Nos viticulteurs sont prêts à faire ces efforts. Il faut donc qu'ils soient accompagnés et que le Gouvernement les soutienne et les encourage. Dans le Midi, la viticulture est plus qu'un enjeu économique, c'est un fait culturel. Il faut aider à sa mutation en valorisant les efforts qualitatifs, en aidant les vrais professionnels, en faisant connaître et apprécier nos produits, notamment par la publicité.

Comment ne profiterai-je pas de l'occasion pour réclamer, une fois encore, l'abrogation de la néfaste loi Evin ?

M. Philippe Bonnacarrère. Très bien !

M. Alain Madaille. Cette politique cohérente de filière ne peut accepter la logique que veut nous imposer la Commission européenne pour l'organisation communautaire du marché. Je le dis haut et fort, comme vous-même, monsieur le ministre, les actuelles propositions de la Commission sont inacceptables parce qu'elles ignorent tous les efforts accomplis depuis les accords de Dublin et qu'elles vont accentuer la désertification de nos campagnes à travers l'arrachage, considéré comme la pierre angulaire du système.

Nos viticulteurs sont prêts à affronter de nouvelles données, à s'adapter à une nouvelle demande, mais ils ne veulent pas la disparition de leur outil de production.

La même cohérence devra exister dans le secteur des fruits et légumes, autre production méditerranéenne, où la mise en place d'une OCM doit préserver les efforts de diversification entrepris et doit permettre d'organiser la filière afin, d'une part, d'améliorer la qualité des productions et, d'autre part, d'accroître la capacité commerciale.

Troisièmement, il faut redéfinir les règles qui régissent l'entreprise agricole. Celle-ci a déjà bénéficié, au cours des derniers mois, de quelques avancées en matière sociale, en matière de financement ou de fiscalité. Mais il faut aller plus loin.

Il faut aller plus loin pour favoriser la pluriactivité par un statut d'entreprise rurale diversifié.

Il faut aller plus loin en aménageant les prélèvements fiscaux et sociaux, en rétablissant l'égalité de traitement entre les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu et celles soumises à l'impôt sur les sociétés. Cela passe, vous l'avez dit tout à l'heure, par une modification de l'assiette de l'impôt qui ne doit porter que sur les revenus du travail.

Il faut aussi faciliter l'accès à la profession d'agriculteur en améliorant les conditions de transmission, en intensifiant l'aide aux jeunes, en réajustant l'ensemble du dispositif de formation pour lui apporter plus de souplesse. A ce propos, il faudrait profiter des dispositions de la loi quinquennale, qui transfère l'ensemble du dispositif de

formation et d'insertion des jeunes aux régions, pour déconcentrer et mieux régionaliser le dispositif de formation initiale agricole.

Enfin, quatrièmement, il faut rendre plus attractif le métier d'agriculteur en gommant les deux difficultés qui apparaissent actuellement.

Le premier problème à régler est celui de l'endettement insupportable d'un nombre croissant d'agriculteurs. En bien des endroits, la cote d'alerte est atteinte. Les mesures déjà prises à l'automne ne suffisent plus. Il faut frapper un grand coup.

Certaines organisations préconisent un moratoire des dettes accompagné par des prêts à taux bonifiés excessivement bas. D'autres proposent des mesures originales comme la création, par département, d'un fonds de garantie qui assurerait la survie et la pérennité des exploitations surendettées. Ces mesures, ou d'autres qui se fixeraient les mêmes objectifs, nous paraissent nécessaires si l'on veut éviter demain d'accroître le nombre de chômeurs venant du monde agricole.

Le second problème à régler est celui des retraites dont vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le ministre. Il faut poursuivre dans la direction prise et viser le plafond du SMIC pour les retraités agricoles. Je rappelle qu'une loi de 1986 a limité exagérément les possibilités de poursuivre une exploitation.

Monsieur le ministre, il faut surtout promouvoir une politique agricole qui permette le maintien d'entreprises performantes, qui respecte l'équilibre entre l'homme et son milieu, qui maintienne une activité dans un espace rural vivant et humanisé. C'est ainsi que l'agriculteur français entrera dans le XXI^e siècle. Personnellement, je vous fais confiance pour l'aider à y parvenir. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le ministre, il serait d'autant moins concevable que ce débat d'orientation sur l'agriculture ne soit pas l'occasion d'un coup d'œil sur l'agriculture dans les départements d'outre-mer que, dans votre déclaration, vous nous avez oubliés avec nos particularismes.

M. Jean-Pierre Soisson. Mais non !

M. Philippe Bonnacarrère. Ce n'est pas possible !

M. Ernest Moutoussamy. « Que voulons-nous ? », avez-vous demandé en commençant votre intervention.

Nous voulons sauvegarder notre agriculture tropicale, la moderniser et la rendre compétitive. Pour des raisons économiques, sociales et culturelles, nos deux spéculations traditionnelles, la canne à sucre et la banane, qui engendrent une activité importante de production et qui fixent dans les zones rurales une main-d'œuvre non négligeable, doivent être consolidées. Aux Antilles, où le taux de chômage dépasse les 30 p. 100, imaginez le degré de déstabilisation sociale et la tragédie de nos régions si les milliers de personnes qui vivent aujourd'hui de ces deux cultures se trouvaient chassées des campagnes !

Si nous sommes d'accord pour que la canne à sucre soit préservée, il faut, au-delà de la déclaration d'intention, s'en donner les moyens. A la Guadeloupe, la construction d'une usine sucrière moderne, couplée à une centrale bi-combustible, est indispensable. En même temps, l'OCM sucre doit être reconduite et notre pro-

duction sucrière doit être mise à l'abri des conséquences négatives de certaines dispositions du GATT. Le prix de la tonne de canne et de la tonne de sucre doit être garanti et la clause de sauvegarde revenue par la Commission doit se déclencher à partir de références qui ne pénalisent pas nos planteurs. Sauver la canne à sucre, c'est défendre ses sous-produits et notamment le rhum antillais, menacé lourdement par les accords de Lomé et par la volonté de la Commission de réduire les contingents tarifaires communautaires.

M. Guy Drut. C'est vrai !

M. Ernest Moutoussamy. La banane, l'autre production traditionnelle antillaise, souffre de toutes sortes d'attaques officielles et obscures qui inquiètent les planteurs. Vous comprenez aisément, monsieur le ministre, que cette production, traduite sans cesse devant la Cour de justice européenne, ne puisse pas prospérer dans un tel état d'incertitude. Il faut régler, une fois pour toutes, le statut de la banane.

L'avenir de l'agriculture antillaise passe aussi par l'irrigation de toutes les zones agricoles, par la diversification de la production, par une attention soutenue aux cultures d'exportation - le melon, les fleurs, l'aubergine, l'ananas -, par la recherche et la formation et par une nouvelle politique d'insertion des jeunes agriculteurs.

L'amélioration des infrastructures agricoles et de la productivité, la protection des sols, la garantie des débouchés, le bénéfice renforcé des règlements communautaires et des fonds du FEOGA - garantie et orientation -, la lutte contre les handicaps devraient mieux asseoir le développement agricole, permettre de faire face à la concurrence et tendre vers l'autosuffisance alimentaire qui doit demeurer un objectif essentiel.

Monsieur le ministre, vous dire qu'il n'y a pas d'agriculture sans agriculteurs, c'est vous inviter à vous pencher sur la protection des exploitants agricoles de l'outre-mer. Ils attendent notamment l'application adaptée de la loi du 23 janvier 1990 sur l'assiette des cotisations qui entraînerait la prise en compte des capacités contributives de chacun, le financement de l'action sociale, en particulier l'amélioration de l'habitat, et l'accès à la compensation nationale de gestion et d'action sociale.

Enfin, le niveau moyen des retraites de base du régime agricole étant faible, il faut améliorer les avantages « vieillesse », de même que la couverture sociale en cas d'accident du travail ainsi que celle des femmes agriculteurs et des conjoints d'exploitants agricoles.

Voilà ce que nous voulons. Puissiez-vous nous entendre, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Frédéric de Saint-Sernin.

M. Frédéric de Saint-Sernin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le monde agricole et, par-delà, la France rurale, ont connu depuis 1992 un profond bouleversement marqué par la réforme de la politique agricole commune et par les accords sur le GATT. A cette occasion, bien des inquiétudes nous ont été confiées par les agriculteurs de nos circonscriptions.

C'est pourquoi, aujourd'hui, nous avons tous conscience de l'importance que revêt ce débat à leurs yeux. Il ne doit pas s'agir en effet d'un débat sans lendemain. La représentation nationale a la possibilité, à l'occasion de cette discussion, de définir des perspectives d'avenir pour notre agriculture et de rendre par là même confiance à l'ensemble du monde agricole. Enfin, nous

devons exprimer des choix sur le type d'agriculture que la société française souhaite à l'aube du XXI^e siècle, en respectant, à côté de son rôle originel de fournisseur de denrées alimentaires, celui de garant de notre environnement et d'équilibre de nos espaces.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Frédéric de Saint-Sernin. L'agriculture de demain devra donc répondre à un double impératif.

Le premier est sa nécessaire compétitivité. La France a, en effet, vocation à être le premier pays agricole au monde et le premier exportateur de denrées agro-alimentaires. Elle bénéficie de climats, de terroirs privilégiés, ainsi que d'un savoir-faire qui permet à nos produits d'être reconnus dans le monde pour leur qualité. Ce sont ces atouts que nous devons valoriser pour rendre notre agriculture encore plus performante. La compétitivité, la rentabilité réclament que nous réalisions partout une meilleure gestion des exploitations, ainsi qu'une augmentation des marges de nos agriculteurs grâce à la baisse des charges. En effet, il est obligatoire, et moral, de garantir que le fruit de leur travail constitue bien l'essentiel du revenu agricole.

Le second impératif consiste à donner aux agriculteurs les moyens de se maintenir sur l'ensemble du territoire en adaptant les produits, en valorisant les spécificités et en soutenant la pluriactivité. Aucune de nos campagnes en effet ne doit connaître la désolation provoquée par l'abandon du travail de la terre, et nous devons être très vigilants sur l'exigence que vous avez rappelée tout à l'heure : pas un hectare de jachère en plus !

Compte tenu des inégalités entre les territoires, des mesures compensatoires au profit de zones rurales les plus fragiles, les plus défavorisées, les zones de montagne, doivent leur permettre d'assurer au mieux le développement de leur activité. Vous avez parlé, avec raison, monsieur le ministre, de droit à la différence, car, dans certains endroits, c'est le désert qui nous guette. Notre mission, vous l'avez compris, est d'anticiper en proposant d'adopter les réformes attendues par nos campagnes, mesures qui favoriseront la réalisation de ce double impératif de compétitivité et d'équilibre du territoire.

Rendez-vous doit donc être pris dès la discussion de la loi de finances pour 1995 en ce qui concerne les mesures sociales et fiscales que mes collègues du groupe RPR ne manqueront pas de développer durant le débat. Toutefois, au-delà de ces mesures, certes importantes, mais somme toute ponctuelles, je pense qu'il est souhaitable d'adopter une véritable loi d'orientation agricole qui fixera dans un cadre unique les objectifs et les moyens donnés à notre agriculture pour les années à venir. Cette loi d'orientation me paraît être la modalité juridique la plus adaptée et conserve, dans l'esprit des agriculteurs, une connotation positive.

Enfin, je terminerai en évoquant nos relations agricoles avec le reste du monde. Il est en effet primordial de rappeler que, au niveau international, notre pays et, par delà, l'Union européenne doivent mieux se défendre. Nous devons pour cela continuer à affirmer notre ferme volonté de voir appliqué le principe de la préférence communautaire, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le ministre. Mais nous devons également ne pas hésiter à aller plus loin pour faire face à l'arme américaine du « super 301 ». Il est inacceptable, par exemple, que les Etats-Unis veuillent imposer que les contrôles phytosanitaires ou les contrôles microscopiques pour les PSC soient effectués chez eux, alors que nous avons les moyens de les faire chez nous.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Frédéric de Saint-Sernin. Par ailleurs, au sein de la nouvelle organisation mondiale du commerce, la France doit assurer le respect des règles commerciales multilatérales adoptées en n'hésitant pas, si besoin est, à mettre en œuvre le dispositif contraignant de règlement des différends. L'OMC devra prouver très vite son efficacité car, en acceptant les accords du GATT, nous avons fondé beaucoup d'espoirs sur elle.

Enfin, il faut que, à Bruxelles, l'autorité politique, représentée par le conseil des ministres de l'agriculture des Etats membres, s'exprime pleinement et ne laisse jamais la Commission négocier seule l'avenir de notre agriculture, comme ce fut le cas en 1992 au moment du préaccord de Blair House. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Soisson. Ah, non, vous ne pouvez pas dire cela !

M. Frédéric de Saint-Sernin. Que la commission de Bruxelles s'occupe déjà de faire fonctionner l'arsenal des contraintes qu'elle possède, cela la rendra plus crédible.

C'est au prix de ces efforts nationaux et communautaires que nos agriculteurs retrouveront espoir en l'avenir de leur métier et que la France réussira son pari pour l'agriculture. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans nos zones rurales l'agriculture représente, vous le savez, l'activité traditionnelle. Son développement et son avenir sont liés à celui de toute l'économie.

La revitalisation du monde rural ne peut se faire sans une forte présence agricole, mais inversement l'activité agricole ne peut se maintenir dans des zones rurales dévitalisées, privées de la plupart des services. C'est pourquoi ce débat sur l'agriculture ne peut pas être déconnecté de l'ensemble des autres problèmes du monde rural. De plus en plus, surtout dans les zones à montagne dont on n'a pas suffisamment parlé ce soir, exception faite de mon collègue Didier Migaud, le rôle de production de l'agriculture est complété, souvent même dépassé par la fonction d'entretien de l'espace. Il nous faut donc nous préoccuper de l'ensemble de ces fonctions et déterminer comment elles peuvent permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail.

Bien entendu, les agriculteurs sont d'abord des producteurs, mais ils ne sont pas tous placés sur le même pied. En montagne, ils doivent d'abord lutter contre le relief, contre les facteurs météorologiques dans des conditions particulièrement pénibles. Pour qu'ils travaillent dans les mêmes conditions que les autres, ils doivent donc bénéficier d'une forte compensation des handicaps pour laquelle le montant actuel de l'ISM paraît encore bien insuffisant.

Quant aux producteurs de viande, qui ont subi depuis plusieurs années des baisses de prix, compensées, certes, en partie, ils sont loin d'avoir effectué le rattrapage auquel ils peuvent aspirer. Les primes compensatrices - prime à la vache allaitante, aux bovins mâles, prime compensatrice aux vignes - sont d'ailleurs versées aujourd'hui au niveau négocié par le précédent gouvernement. Si cette négociation avait été, à l'époque, aussi mauvaise que ce que l'on a pu prétendre autrefois, on aurait pu penser qu'aujourd'hui il y aurait eu déjà une augmentation substantielle. Il n'en est rien. En tout cas, il est maintenant de votre responsabilité, monsieur le

ministre, d'en obtenir la progression et la pérennisation afin de garantir le revenu minimum qui doit inciter à la reprise d'activité et même à l'installation. Bref, en matière d'élevage, on ne peut pas dire qu'il y ait eu des progrès tangibles depuis un an. Ce sont les mêmes dispositions qui s'appliquent, la même réforme de la PAC. Elle ne semble plus soulever de protestations, tant mieux !

Pourtant, les problèmes restent en suspens. Concernant l'élevage, le premier est de garantir le maintien des activités dans les zones où peut être pratiqué un élevage extensif, de qualité et où, de plus, cette activité joue un rôle irremplaçable pour l'entretien de l'espace. Il faut donc se garder d'une délocalisation des primes vers les zones à production plus facile où la tentation peut être grande de valoriser la jachère.

Le second problème, déjà ancien, est celui des zones laitières, qui ont été dépossédées d'une partie de leurs droits à produire. Le droit à la différence veut que les zones de montagne puissent bénéficier d'un régime d'exception.

M. Didier Migaud. Tour à fait.

M. Augustin Bonrepaux. Tout au moins devraient-elles bénéficier d'une réserve exceptionnelle, ...

M. Didier Migaud. Très bien !

M. Augustin Bonrepaux. ... favorisant toutes les installations, car la montagne fabrique des produits élaborés - des fromages, essentiellement - qui contribuent à l'économie locale, au développement touristique, mais n'ont aucune responsabilité dans les excédents mondiaux.

M. Michel Bouvard. C'est vrai !

M. Augustin Bonrepaux. L'excellence des produits de montagne constitue une des chances de notre pays. Mais il faut pour cela que leur valorisation, leur commercialisation, la recherche génétique, le soutien aux races rustiques soient fortement encouragés.

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. Augustin Bonrepaux. L'exploitation agricole, principalement l'élevage extensif, joue de plus en plus un rôle irremplaçable dans l'entretien de l'espace, dans la protection des paysages. Et ce rôle n'est pas suffisamment reconnu et surtout pas assez soutenu financièrement.

Certes, des incitations existent : la prime à l'herbe, l'article 19. Elles se révèlent bien insuffisantes, pour ne pas dire, dans certains cas, dérisoires et en tout cas sans mesure par rapport aux services rendus, services d'autant plus grands que ces zones sont désertifiées ; en effet, c'est certainement là où le pays est le plus désertifié que résident les plus grands risques : risques d'incendie, lorsque les landes envahissent les forêts ou enserrant les habitations, risques d'incendation, lorsque les ruisseaux ne sont plus canalisés, lorsque les berges ne sont plus entretenues, risques d'avalanches, lorsque les pentes ne sont plus pâturées.

Il est incontestable que si on chiffrait les coûts de cet abandon de l'espace, on hésiterait moins à rétribuer les agriculteurs qui l'entretiennent. Beaucoup de procédures existent aujourd'hui pour organiser le foncier et l'entretenir collectivement. L'OGAF, l'AFP peuvent y contribuer efficacement. Malheureusement, les moyens mis à leur disposition sont loin d'être à la hauteur des besoins.

Vous nous annoncez un fonds de gestion de l'espace mais, en lisant le projet de M. Pasqua, on ne peut qu'être inquiet car aucun financement n'est prévu pour l'instant. S'il s'agit seulement de regrouper quelques crédits existants, comme pour le fonds national d'aménagement du

territoire, sur lequel je reviendrai tout à l'heure, ce ne serait que de la poudre aux yeux. Enfin, dès lors que l'agriculteur ne doit plus se contenter de sa fonction de production, il est indispensable d'avancer de plus en plus dans le statut de la pluriactivité.

Une mention particulière peut être faite pour la forêt. Des moyens d'intervention, des plantations, des éclaircies forestières seraient un bon placement en matière d'emplois, de compléments d'activité et permettraient à la forêt de conserver toute sa place dans l'économie et dans le paysage. Mais il n'y aura pas d'activité prospère, je l'ai indiqué, dans les zones dévitalisées et privatisées de la plupart des services publics.

Vous nous dites, monsieur le ministre, que c'est la préoccupation du Gouvernement, avec son projet d'aménagement du territoire. Malheureusement, les faits chaque jour démentent ces propos.

Vous déclarez suspendre la fermeture des services publics, mais vous ne créez pas les postes correspondants nécessaires, si bien que, malgré cette annonce, les fermetures se poursuivent de façon rampante. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

D'ailleurs, vous ne résisterez pas longtemps à la pression des zones urbaines où les effectifs sont de plus en plus surchargés. (« Vous n'avez pas de mémoire ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Et maintenant, en privant les communes de la compensation de la TVA pour l'équipement des services publics, la rénovation de gendarmeries, de bureaux de postes, de perception, vous allez encore entraîner la fermeture des plus vétustes.

Quant à l'arrêt de la construction de logements sociaux, vous allez devoir vous en expliquer. (*Vives exclamations sur les mêmes bancs.*)

Il n'y aura plus de compensation de TVA pour la réalisation de campings, de gîtes ruraux, de refuges en montagne,...

Plusieurs députés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. Charasse ! Charasse !

M. Augustin Bonrepaux. ... et vous irez aussi vous en expliquer auprès de vos collègues maires !

En tout cas, c'est tout à fait contradictoire avec les intentions affichées pour l'aménagement du territoire. Comment, demain, installera-t-on en zone rurale des commerces, des artisans, des entreprises quand on saura qu'il n'y aura plus cette compensation de TVA, c'est-à-dire lorsque tout cela coûtera 18,3 p. 100 de plus ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Oui, si vous acceptez cela aujourd'hui, vous êtes totalement en contradiction avec votre discours sur l'aménagement du territoire.

Et qu'en sera-t-il pour les travaux agricoles ? Parce que je crois, mes chers collègues, que vous n'avez pas lu attentivement le projet de décret prévoyant la suppression de la TVA pour toutes les mises à disposition.

M. Alain Le Vern. Ils ne connaissent rien !

M. Augustin Bonrepaux. Si l'on construit un refuge pastoral, que l'on met à disposition du berger, bien sûr, si l'on construit des parcs que l'on met à disposition des éleveurs, si l'on construit une route pastorale, est-ce qu'il y aura compensation de TVA ? (*Vives exclamations sur les*

bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Au lieu de brailler, mes chers collègues, vous devriez vous informer (*mêmes mouvements*) parce que les conséquences risquent d'être plus graves que ce que vous pensez.

M. Guy Drut. La conclusion !

M. le président. Pas de provocation, monsieur Bonrepaux !

M. Augustin Bonrepaux. Quant à la création d'un fonds d'aménagement du territoire (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*),...

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. Bonrepaux terminer. Il en a encore pour une minute et demie.

M. Augustin Bonrepaux. Je termine, monsieur le président, par quelques questions.

Quant à la création du fonds d'aménagement du territoire, disais-je, ne va-t-elle pas entraîner la suppression des fonds dont bénéficiaient jusqu'à présent les zones de montagne ?

M. Philippe Vasseur. Non !

M. Augustin Bonrepaux. Quelle garantie aurons-nous que le FIDAR et le FIOM resteront attribués ? Quelles seront les conséquences des privatisations sur l'emploi et sur les services publics en zone de montagne ?

M. Alain Le Vern. Désastreuses !

M. Eric Duboc. N'importe quoi !

M. Augustin Bonrepaux. En conclusion, il est à craindre qu'en dépit de bonnes intentions que vous avez exprimées, ces intentions ne se retrouvent pas concrètement dans les faits, comme tous les discours de M. Pasqua sont loin de se retrouver dans son projet de loi.

Monsieur le ministre, ce débat est intéressant.

M. Maurice Douset. Ah ! (*Sourires.*)

M. Augustin Bonrepaux. Sera-ce un débat de plus ? Peut-être un débat pour rien, comme ceux qui l'ont précédé ? Comme celui sur l'aménagement du territoire, où la montagne est en train d'accoucher d'une souris - nous avons de bonnes raisons de le craindre ! Pourtant, les agriculteurs et le monde rural, eux, ne peuvent pas attendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un député sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. Vous les avez mis dans la rue !

M. Bernard Accoyer. Cela fait deux ans que vous auriez dû dire ça !

M. le président. La parole est à M. Ambroise Guellec.

M. Ambroise Guellec. Monsieur le ministre, j'abordais pour ma part ce débat avec quelque perplexité,...

M. Alain Le Vern. Vous aviez bien raison !

M. Ambroise Guellec. ... car je me demandais s'il s'agissait véritablement d'un débat d'orientation, mais vos propos introductifs, extrêmement intéressants et émaillés de propositions concrètes, m'ont tout à fait rassuré.

M. Alain Le Vern. Catalogue de la Redoute !

M. Ambroise Guellec. Le débat de fond, avec les orientations qui s'ensuivent, a déjà eu lieu et il a été sanctionné deux fois, le 21 mai 1992 par la nouvelle PAC, le 15 décembre 1993 au moment de l'accord sur le GATT. Je crois que, une fois apaisées les passions, une lecture

seraine des événements récents fera probablement apparaître qu'il n'existait pas de véritable alternative au plan européen et mondial, et que le nouveau cadre de production et d'échanges a été très honorablement négocié par l'Union européenne.

Quant à notre pays, deuxième exportateur mondial et dont les trois quarts des exportations agricoles se font au sein de l'Europe aux conditions du marché intérieur, il conservera sa compétitivité et ses perspectives d'accès aux marchés extérieurs, même si c'est au prix d'efforts constants d'adaptation et d'un réel pari sur l'évolution favorable des prix mondiaux des produits de base.

Cela dit, ces changements de cap entraînent des problèmes nouveaux et des risques graves de déséquilibre entre producteurs, entre régions, entre types d'exploitations. D'ailleurs, les rudes débats au sein des organisations professionnelles, non encore tranchés, expriment ces incertitudes majeures.

Parmi des nouveaux problèmes, beaucoup sont liés au régime des primes de la nouvelle PAC, dont dépend désormais le revenu d'un grand nombre d'agriculteurs. Si ceux-ci ont déjà montré leurs remarquables capacités d'adaptation à la nouvelle donne, ils s'interrogent sur la pérennité du système de primes dans sa configuration actuelle, avec son inévitable prolongement sur le brûlant sujet des droits à produire. Il m'apparaît que cet outil majeur doit être mis au service d'une politique agricole qui apaise les tensions au lieu de les exacerber, qui conjugue, sans les mélanger, des marges de compétitivité et celles de l'aménagement du territoire, qui apporte des réponses équilibrables, mais différenciées et adaptées à la diversité des situations.

Il faut le dire clairement : s'agissant de certaines catégories d'exploitations et des régions les plus productives, un cumul excessif des aides paraîtrait injuste et risquerait de conduire à une remise en cause démagogique du nouveau régime, avec pour conséquence un repli de notre agriculture sur elle-même. Le plafonnement des primes à un niveau correspondant aux exigences de compétitivité des exploitations apparaît une limite indispensable.

Celle-ci permettrait par ailleurs d'envisager l'inclusion de nouveaux secteurs dans le dispositif communautaire. Je pense tout particulièrement aux fruits et légumes, dont les perspectives, nous le savons, sont si incertaines à court terme.

L'enjeu réel de ce débat est très important : voulons-nous 1 p. 100 d'actifs agricoles sur 30 p. 100 du territoire à l'instar des Américains, ou bien, selon nos conceptions, 4 p. 100, répartis raisonnablement sur la totalité de notre milieu rural ? Le degré de légitimation sociale que nous attacherons aux systèmes de compensation communautaire et national nous apportera la réponse. La France présidera l'Union européenne le 1^{er} janvier 1995. Ce pourrait être l'occasion de rééquilibrer le dispositif issu de mai 1972.

Dans le même esprit, l'idée d'un fonds de gestion de l'espace, destiné à dégager les moyens nécessaires à l'entretien et à la mise en valeur des territoires ruraux, a suffisamment progressé pour que sa mise en place définitive intervienne dans de brefs délais. Nous attendons, bien sûr, des précisions sur le mode d'alimentation financière et de fonctionnement de ce fonds. Nous souhaitons également que sa création s'accompagne de perspectives nouvelles dans deux domaines.

S'agissant de l'application des mesures agri-environnementales sur notre territoire, nous avons été jusqu'à présent les mauvais élèves de l'Europe, les plus frileux, me semble-t-il. Il faut accélérer vivement la cadence pour

donner une réelle consistance à la notion de développement durable. J'y ajouterai l'urgence de poursuivre de manière sincère et méthodique la lutte contre les pollutions diffuses, dont les effets peuvent devenir les obstacles majeurs au développement à moyen terme des régions d'agriculture intensive.

S'agissant des structures foncières et d'exploitation, les évolutions récentes très contrastées du prix du foncier selon les régions démontrent la nécessité et l'urgence d'une nouvelle politique qui intègre les conséquences de la nouvelle PAC, mais aussi l'objectif d'une bonne répartition des productions sur le territoire, tout en évitant les risques de rigidité qu'elle comporte. Les risques de délocalisation sont parmi les plus graves facteurs de désordre pour notre agriculture, et nous aimerions, monsieur le ministre, que vous nous présentiez vos projets en la matière.

Je conclurai par quelques brèves observations sur un thème qui sera approfondi par Germain Gengenwin dans la suite du débat : l'allègement des charges. J'ai été de ceux qui ont clairement approuvé la réforme du régime des cotisations sociales en agriculture, car l'abandon de l'antique système du revenu cadastral était devenu d'une urgente nécessité. Mais la réforme est restée inachevée. Vous êtes disposé, avez-vous dit, à nous faire des propositions à ce sujet. Nous voudrions qu'elles viennent le plus vite possible, étant entendu que les cotisations doivent être assises sur les revenus réellement disponibles de l'agriculteur. Ce serait faire œuvre de justice par rapport aux autres catégories professionnelles et cela rétablirait l'équilibre entre les différentes formules.

Les organisations professionnelles, nous le savons, plaident pour une agriculture bien organisée en filières et totalement insérée dans l'économie nationale et européenne, tout en restant pleinement consciente de sa dimension territoriale et environnementale. C'est celle que nous voulons, nous aussi, pour l'avenir et, dans cette perspective, monsieur le ministre, vous avez tracé un plan de travail qui nous convient. Il reste à le mettre en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Guy Drut. Bravo pour la coupe de France !

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur le ministre, je ne reviendrai ni sur le GATT...

M. Michel Bouvard. Tant mieux !

M. Jean-Pierre Soisson. ... ni sur la coupe de France.

M. Guy Drut. Dommage !

M. Jean-Pierre Soisson. Mon sentiment est plutôt négatif sur le premier et plutôt positif sur la seconde. (*Sourires.*)

Je souhaite une nouvelle politique agricole.

M. Patrick Ollier. Très bien ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Soisson. J'ai écouté ce que vous avez dit les uns et les autres et je me situe dans la même perspective. C'est donc sans esprit critique que je veux formuler deux observations et quatre propositions.

Ma première observation a trait à nos rapports avec les Etats-Unis au cours des dernières années. Ils ont gagné parce qu'ils avaient un gouvernement qui gouverne.

M. Pierre-Rémy Houssin. Ce n'était pas le cas des socialistes !

M. Jean-Pierre Soisson. ... parce qu'ils ont su utiliser l'arme monétaire, que les pays européens étaient divisés et que les variations de leurs monnaies ont mis et mettront

à mal la politique agricole commune. A Bruxelles, votre principale préoccupation, monsieur le ministre, doit être la politique monétaire et ce qui peut être fait dans ce cadre pour ajuster la politique agricole commune.

Ma deuxième observation a trait à l'organisation du travail gouvernemental. Je le dis pour la première fois ici : j'ai regretté que, dans vos attributions, vous n'avez plus en charge les dossiers d'aménagement du territoire, ce qui limite votre capacité d'intervention.

M. Ambroise Guillec. Jamais le ministre de l'agriculture n'a été chargé de l'aménagement du territoire !

M. Jean-Pierre Soisson. On vous a confié la pêche, monsieur le ministre, ce qui a plutôt accru vos difficultés.

M. Michel Bouvard. Vous, vous étiez ministre de l'aménagement du territoire ? Première nouvelle !

M. Jean-Pierre Soisson. Je le précise à l'intention des députés du RPR: j'ai été « ministre de l'agriculture et du développement rural » pour la simple raison que j'ai repris le titre que portait Jacques Chirac.

M. le président. Autorisez-vous le Gouvernement à vous répondre, monsieur le député ?

M. Jean-Pierre Soisson. Bien évidemment.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur Soisson, mes attributions à cet égard sont rigoureusement les mêmes que celles qui étaient les vôtres lorsque vous m'avez précédé rue de Varenne, c'est-à-dire qu'elles comprennent le développement et l'aménagement rural. Je suis d'ailleurs en train de préparer un comité interministériel de développement et d'aménagement rural, qui, comme je l'ai annoncé au cours de mon intervention, se réunira le 20 juin prochain.

M. Philippe Vasseur. Mais M. Soisson l'ignore puisqu'il n'était pas là cet après-midi !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Ce comité sera présidé par le Premier ministre.

Il est vrai que l'on m'a confié en outre la responsabilité de la pêche. Mais c'est la seule différence. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Pierre Soisson. Mon cher Jean, je ne le pense pas *(Sourires)* et j'en viens à mes quatre propositions.

La première va dans le sens que vous avez indiqué. Je souhaite pour la présidence française de la Communauté, l'an prochain, une initiative française très forte qui tende à remettre en chantier l'ensemble de la politique agricole commune.

M. Yves Van Haecke. M. Puech l'a annoncée tout à l'heure : il fallait être là !

M. Jean-Pierre Soisson. Comment cet aménagement doit-il être réalisé ? Je souhaite que vous puissiez vous fonder sur le débat qui a eu lieu au Conseil économique et social, en particulier sur le rapport de M. Pisani *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)* qui est l'un des apports majeurs des derniers mois.

M. Michel Bouvard. Où sont les fantômes ?

M. Jean-Pierre Soisson. Je souhaite que l'intervention publique n'ait plus pour seul objectif de développer la production mais tende aussi à l'orienter vers des modes plus économes, la performance n'étant plus exclusivement

liée au rendement. Je souhaite que l'environnement, le territoire, la société, les activités non spécifiquement agricoles puissent avoir plus largement leur place dans la politique agricole commune. Vous l'avez dit au commissaire agricole. Je l'avais souligné avant vous. Nous ne sommes pas suffisamment entendus, sur ce plan essentiel, à Bruxelles.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est la faute à Delors !

M. Jean-Pierre Soisson. Je souhaite que le mémorandum que vous nous avez annoncé pour préparer la présidence française puisse marquer une avancée dans cette direction.

Ma deuxième proposition rejoint également ce que vous avez déclaré. J'avais proposé avant vous, dans le pacte rural de février 1992, la création d'un fonds de gestion de l'espace rural. Les modalités de financement de ce fonds, à vous entendre, ne sont pas encore déterminées. Je conçois les difficultés qui sont les vôtres. J'avais souhaité en mon temps une augmentation de la TVA sur certains produits agro-alimentaires. Je comprends que vous vous tourniez vers des financements budgétaires. Je souhaite que vous puissiez aller dans cette direction. Ce fonds ne sera pas créé dans le cadre de la politique agricole, qui relève directement de votre autorité, mais dans celui de la loi sur l'aménagement du territoire. C'est en cela - je l'indique en réponse à mes collègues du RPR - que je regrette qu'une telle création n'intervienne pas sous votre initiative, mais sous celle de M. Charles Pasqua.

Troisième proposition : je souhaite que de nouvelles règles fiscales puissent être définies, rapprochant la fiscalité des exploitations agricoles de celle des entreprises industrielles.

M. Philippe Vasseur. Cela aussi a été dit !

M. Jean-Pierre Soisson. Ce fut, ici même, ma dernière intervention de ministre de l'agriculture : c'est dans le domaine fiscal que des progrès importants peuvent être attendus et sont souhaités par les agriculteurs.

M. Michel Bouvard. Certes, car il n'y en pas eu depuis longtemps !

M. Jean-Pierre Soisson. Nous avons fait ce que nous avons pu. Si vous aviez soutenu à l'époque les mesures que j'avais proposées...

M. Philippe Vasseur. Adressez-vous à vos amis !

M. Jean-Pierre Soisson. En tout cas, je souhaite que nous puissions aller plus loin.

Quatrième proposition, je suggère, monsieur le ministre, une relance de la politique de la qualité. Nous nous sommes expliqués au début de l'année à ce sujet et nous étions, je pense, en large accord l'un et l'autre.

Je souhaite également une politique plus forte de diversification des productions agricoles. La filière bois-forêt comme le tourisme rural peuvent représenter pour notre agriculture une source de création d'emplois. J'entends trop souvent dire qu'aucune création d'emploi n'est possible. Je crois au contraire que des emplois nouveaux peuvent être créés dans le domaine agricole et le domaine rural.

Monsieur le ministre, ce débat a lieu parce que vous l'aviez promis. Je ne crois pas, comme vous, en une loi d'orientation agricole. Il est trop tôt pour la mettre en chantier.

M. Maurice Doussot. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Soisson. Je crois en un débat qui a d'abord la vertu d'exister et qui vaut par les conclusions que nous en tirerons les uns et les autres.

Je vois M. Philippe Vasseur qui s'agite ; j'ai lu comme lui *Le Figaro*. On peut changer le contenu. De grâce, ne changeons pas l'étiquette. Ministère de l'agriculture, c'est très bien. « Ministère de l'alimentation et des industries agro-alimentaires », c'est trop compliqué.

M. Philippe Vasseur. Vous êtes le grand défenseur de la grande distribution contre les agriculteurs !

M. Jean-Pierre Soisson. Ma conclusion, après ces quatre propositions constructives, et pas un seul instant critiques à votre égard, compte tenu de notre longue amitié, monsieur le ministre de l'agriculture et de la forêt...

M. Maurice Dousset. ... et de la pêche !

M. Jean-Pierre Soisson. Le titre a tellement varié... Je vous prie d'excuser cette confusion.

M. Philippe Vasseur. Quel mépris pour la pêche !

M. Jean-Pierre Soisson. Vous pourriez aussi bien dire, monsieur Vasseur : quel mépris pour la forêt !

Ma conclusion est que ce débat devrait renouveler une certaine légitimité de la politique agricole au regard de l'ensemble de la nation. Tous, nous nous interrogeons à ce sujet. Si au moins ce débat avait la vertu de faire en sorte que l'agriculture existe encore aux yeux des Français et que les autres secteurs de l'économie puissent prendre en compte la réalité d'une politique de l'agriculture et de la campagne, nous n'aurions pas, monsieur le ministre, complètement perdu notre temps.

M. Nicolas Forissier. Nous nous y employons !

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lemoine.

M. Jean-Claude Lemoine. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour nous, membres du RPR, l'avenir de notre agriculture et de notre espace rural passe, certes, par notre capacité à maintenir le plus grand nombre possible d'exploitations viables, mais aussi par notre capacité à produire et à vendre. Et nous pouvons écouler une partie de notre production dans les pays en voie de développement, car là existent d'inépuisables besoins de produits de première nécessité, à notre porte, sous notre zone d'influence géographique et politique, pour tous les êtres humains sous-nutris ou en état de famine.

C'est le sujet de cette intervention que je présente au nom de mon groupe.

Il y a aujourd'hui, tout le monde le sait, 800 millions de sous-alimentés dans le monde. Dès l'an 2000, la population des pays en voie de développement devrait être supérieure à 5 milliards d'hommes, ce qui représentera entre 150 et 300 millions de consommateurs supplémentaires, et l'accroissement démographique sera particulièrement sensible sur le continent africain, où la population va doubler en vingt ans.

Face à ce constat, quoi de plus choquant que de voir chez nous des aliments de première nécessité limités dans leur production, jetés à la rue ou, en cas de dépassement de quotas, taxés, pénalisés ?

Ce discours que l'on dit usé, entaché d'idéalisme naïf, a été étouffé par l'égoïsme et surtout l'inconscience, et il n'a, je le sais, jamais été suivi d'actions concrètes. Et pourtant, fournir l'alimentation indispensable aux pays défavorisés est possible, nécessaire à notre agriculture et à l'équilibre du monde, et nous ne voulons pas y renoncer.

Il faut, pour cela, faire sauter les obstacles et les faux prétextes, ce que l'on n'a pas réussi ou pas voulu faire et que le GATT ne favorise guère.

Je vais essayer, en cinq minutes, d'apporter une réponse aux objections que l'on oppose le plus souvent à une possible contribution alimentaire pour l'équilibre de la planète.

Premier obstacle invoqué : on prétend que nos produits alimentaires sont inadaptés aux modes nutritives locales, seraient préjudiciables à la santé des hommes de ces pays et risqueraient de provoquer des déséquilibres graves ou fatals. C'est un faux prétexte. À ma connaissance, la farine est consommée partout et le lait concentré est le meilleur réhydratant oral pour tout nourrisson. Si nécessaire, une preuve : les Tchadiens de l'armée Leclerc qui, il y a cinquante ans, sont venus nous libérer étaient dans une forme physique éblouissante, heureusement pour nous ! Ils n'étaient alors nourris qu'à l'aide de rations alimentaires américaines, dont chacun connaît la composition. Et à leur retour, ils ont repris leurs habitudes alimentaires.

Deuxième obstacle évoqué : apporter l'alimentation indispensable à la survie aurait un effet pervers, ferait baisser les prix de marché, découragerait la production locale. Et on cite souvent le proverbe : « Donne un poisson à un homme, tu le nourriras pour un jour ; apprends lui à pêcher, tu le nourriras pour la vie ».

À cela, trois réponses.

D'abord, il y a urgence et, pour apprendre à cuisiner à pêcher, il faut d'abord le maintenir en vie.

Ensuite, toute possibilité existe - et on sait faire - d'adapter le prix du produit proposé aux prix locaux.

Enfin, il est possible - et indispensable - d'accompagner cet apport alimentaire d'une aide technique formatrice enseignant l'art agraire : les élèves des lycées ou collèges agricoles, des étudiants de l'« agro » de Grignon, par exemple, pourraient consacrer leur service national à cette tâche.

Dernier obstacle avancé : le financement.

Deux affirmations préliminaires dans ce domaine.

D'une part, ce n'est pas aux agriculteurs de payer le soutien alimentaire indispensable au tiers monde.

D'autre part, si la France initiait une telle politique, s'engageait dans un soutien alimentaire au tiers monde, ce qui est conforme à sa tradition républicaine et humaniste, tous les pays éclairés par une prise de conscience ou par le remords, ou encore poussés par l'intérêt éthique et économique, suivraient. A nous, alors, d'inciter l'Europe à se lancer très vite et avant tous les autres pays exportateurs dans cette voie.

Il faut donc, au départ, imaginer un financement franco-français, relayé ensuite par un financement européen.

Le financement de départ au plan national pourrait reposer, par exemple, sur une hausse d'un point de la TVA alimentaire, qui aurait l'avantage de sensibiliser nos concitoyens à l'indispensable solidarité envers le tiers monde. Ou bien sur une taxe sur le changement de destination des terres ; sur la généralisation de la taxe sur les nuitées ; sur une hausse de la TVA sur les produits de luxe ; sur un prélèvement sur la valeur du PIB par le biais de l'IRPP, avec possibilité de déduction fiscale.

Au niveau européen, ensuite, on pourrait sans doute dégager des financements grâce à un prélèvement sur les aides consacrées au stockage ou sur les fonds structurels européens, ou encore au moyen d'un emprunt lancé par

l'Union européenne, solution qui aurait le mérite d'affirmer la priorité pour l'Europe du rééquilibrage alimentaire mondial.

Voici, très rapidement évoquées, quelques pistes pour trouver un financement. D'autres existent sûrement et le financement ne peut, en aucun cas, être un obstacle. On consacre bien des sommes importantes à geler des terres, à les retirer de la production alimentaire, et on ne trouverait pas les sommes nécessaires pour subvenir aux besoins élémentaires de la planète? Si tel était le cas, les pays riches, alors, ne rempliraient pas leur élémentaire devoir.

Le problème de la faim dans le monde, que nous évoquons à l'occasion de ce débat agricole, est un problème de société, un problème du monde aujourd'hui. Tenter de le résoudre peut aider l'agriculture, peut sauver les pays industrialisés et conditionner l'avenir de l'humanité.

Car si la situation actuelle persiste, nous connaissons inévitablement d'énormes conflits qui coûteront des vies humaines et des fortunes aux pays civilisés lorsqu'ils essaieront de rétablir l'ordre.

Nous connaissons également une immigration armée : ceux qui viendront, la faim au ventre, les armes à la main, manger dans les assiettes de ceux qui leur refusent l'essentiel, suivant en cela l'exemple de nos ancêtres de 1789, seront excusables.

La seule façon d'obtenir un équilibre mondial, la stabilité et la paix est d'aider tous les pays à se développer ce qui nécessite d'abord de leur fournir l'alimentation indispensable à leur survie.

C'est la mission des pays riches.

C'est notre mission à nous, politiques.

C'est le meilleur investissement.

C'est assurer et la survie de millions d'êtres humains, et la sécurité des générations qui nous suivent.

Monsieur le ministre, un groupe d'étude parlementaire existe sur ce sujet. Il attend de vous rencontrer pour commencer ses travaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Defontaine.

M. Jean-Pierre Defontaine. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le monde agricole est inquiet, parfois même désespéré. La mutation dans ce secteur d'activité est certainement l'une des plus importantes et des plus dures à laquelle le monde paysan est confronté. Une fois cela dit, que peut-on faire? Comment y répondre? Tel est, me semble-t-il, l'enjeu du débat qui nous est proposé.

Mes collègues Alain Le Vern, Didier Migaud et Augustin Bonrepaux, qui m'ont précédé à cette tribune, ont déjà exposé les problèmes réels du monde paysan et ouvert les pistes qui doivent en partie permettre d'y répondre.

Pour ma part, ne pouvant prétendre en dix minutes aborder l'ensemble des problèmes, j'ai considéré que l'un des points importants qui devait nous préoccuper était celui de l'avenir. Comment guider nos jeunes agriculteurs, qui s'interrogent sur leur devenir, qui hésitent à s'engager, à s'endetter parfois lourdement sans certitude de réussite, si l'on ne définit pas les objectifs à atteindre et les moyens d'y parvenir?

A l'heure de ce débat d'orientation agricole, je voudrais donc m'attarder sur la politique d'installation en agriculture, qui devrait être l'un des points fort d'une nouvelle loi d'orientation. Celle-ci doit en effet s'attacher à

accompagner au mieux, voire à anticiper, les nécessaires évolutions et adaptations de l'agriculture et du monde rural.

Comment, dès lors que l'on parle installation, ne pas engager une réflexion prospective sur le devenir de nos agricultures - et j'insiste sur le pluriel - puisque c'est bien la vitalité de l'agriculture et du monde rural de demain qui est en jeu avec toute sa diversité?

Aussi, permettez-moi dans un premier temps de bien expliciter le terme « installation » qui, dans le jargon agricole, revêt à mon avis une signification beaucoup trop réductrice.

J'entends par « installation » tout ce qui peut avoir pour but, dans le cadre d'une politique agricole bien affirmée, de maintenir et de pérenniser un maximum d'exploitations agricoles viables, et ce sur l'ensemble du territoire national.

Il s'agit donc autant de faciliter la transmission de tous ces types d'exploitation, et donc d'adapter les financements adéquats, que de savoir se risquer à soutenir tout type de projet créateur de richesse valorisant des productions agricoles ou une activité agricole.

Dans cette définition préalable, je retrouve deux des principes émis par les organisations professionnelles agricoles qui, grâce au développement d'entreprises d'activités de productions, y voient le maintien d'équilibres harmonieux entre les hommes et les régions.

J'ose seulement espérer que le prochain débat sur l'aménagement du territoire permettra d'intégrer nos propositions et nos remarques.

Ainsi vous comprendrez pourquoi ma réflexion dépasse le cadre un peu trop fermé des aspects classiques de l'installation et pourquoi il est nécessaire que s'engage une analyse un peu plus fine des types d'installations de demain et donc des modèles d'agricultures que l'on souhaite faire coexister.

Cette démarche peut, à mon avis, commencer au niveau régional, de telle sorte que les partenaires locaux puissent être mobilisés.

Nous connaissons tous, dans nos régions, des territoires aux potentialités agronomiques et climatiques différentes qui font que les problèmes d'installation ou de pérennisation de ces entreprises sont différents.

Mais nous connaissons tous aussi, quelles que soient les potentialités, des territoires, des exploitations dont le devenir aurait pu être remis en cause il y a encore quelques années, alors que ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Je suis heureux de constater que les organisations professionnelles agricoles admettent et reconnaissent la pluralité et la coexistence des systèmes d'exploitation.

Si l'on considère que le devenir d'exploitations dites performantes et intégrées dans une filière est plus lié à un problème d'allègement des charges sociales, fiscales et financières, il en est tout autrement des exploitations aux limites de la viabilité.

En d'autres termes, faut-il favoriser la pérennité d'un outil disposant d'un droit à produire de 60 000 litres de lait, par exemple, ou toute autre exploitation capable de générer, disons 100 000 francs de résultat annuel? Ou bien encore une exploitation à volume réduit, mais susceptible d'approvisionner un marché de produits de terroir de proximité? Je réponds oui, bien entendu.

Dans le contexte de pénurie de l'emploi que nous connaissons, l'alternative qui se présente à un jeune est la suivante : reprendre l'exploitation familiale - 90 p. 100

des installations ont lieu dans ce cadre -, ou quitter l'agriculture, mais avec quels risques de pérennité d'emploi ?

Pérennité de l'emploi, voilà bien l'expression qu'il faut savoir substituer aux termes « pérennité » ou « transmission des exploitations » ou « installation des jeunes agriculteurs ».

C'est pourquoi je vous le dis, mesdames, messieurs, il faudra savoir adapter les modalités des soutiens à ce que l'on a coutume d'appeler l'installation des jeunes agriculteurs, des modalités qui revêtent un caractère beaucoup trop restrictif. Elles méritent de nombreux assouplissements.

A l'heure où l'on parle d'occupation harmonieuse du territoire, de diversité des systèmes d'exploitation agricole, dont il n'existe plus un modèle unique, rappelons-nous que l'exploitation familiale en a longtemps été l'illustration.

Il faut savoir imaginer une politique agricole se déclinant au pluriel, à commencer par les conditions d'accès au métier d'agriculteur : formation, stage, âge - celui-ci est limité pour l'instant à trente-cinq ans pour bénéficier du statut de jeune agriculteur.

Il faut des conditions de financement adéquates. Or, les conditions me paraissent inadaptées à cette nécessaire pluralité.

Le rôle de l'agriculteur ne pouvant plus se réduire à la seule notion de producteur de denrées agricoles, de nouveaux défis se dressent devant lui. Il nous appartient désormais de créer les conditions favorables à ce nouveau contexte. Il ne s'agit pas d'opposer entre elles ces différentes dimensions mais d'accepter leur coexistence, je l'ai déjà dit.

En dehors de la notion de risque liée à la viabilité d'un projet, certains critères beaucoup plus techniques, qui sont autant de freins à l'installation et dont la conséquence directe se traduit par le développement d'installations non aidées, me paraissent devoir être revus.

J'évoquerai en premier lieu le problème posé par le stage de six mois pour des agriculteurs déjà bien formés et qui ont l'occasion d'en effectuer plus lors de leur parcours de formation.

Il faudra savoir aussi reconnaître les conditions techniques de plafonnement de revenus, la pluriactivité.

Enfin, au regard de la notion de projet d'installation, la reconnaissance d'une installation progressive doit être affirmée.

Ces quelques observations, réflexions et suggestions doivent être également accompagnées par d'autres tendant à permettre à celles et ceux qui, après avoir durement travaillé la terre, prétendent à la quitter, de pouvoir le faire d'une façon décente.

La préretraite, que nous avons mise en place, a été une avancée : elle doit être maintenant complétée par une retraite dont le revenu ne peut être inférieur à la préretraite, y compris pour les veuves.

Pour réussir l'installation des jeunes, monsieur le ministre, il faut en même temps réussir la « sortie » - permettez-moi cette expression - de leurs aînés. C'est une question de dignité, de solidarité nationale. Mais c'est aussi fondamental pour inciter les jeunes à s'investir.

Voilà, monsieur le ministre, mes chers collègues, parmi tant d'autres, l'un des aspects que je souhaitais évoquer. Il devrait permettre au monde agricole de reprendre espoir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe République et Liberté.)*

M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lors de son audition par la commission de la production et des échanges, le président du CNJA a qualifié d'exaltante la période que vit actuellement l'agriculture. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Il y a en effet 5 milliards et plus de bouches à nourrir. Et si nous avons réussi le pari de l'autosuffisance alimentaire en Europe grâce à la politique agricole commune, il nous appartient de relever un autre défi, celui de la sécurité alimentaire mondiale - mon collègue Lemaire en a parlé à l'instant.

La crise alimentaire n'est plus le seul fait de l'Afrique et d'autres pays en voie de développement confrontés à l'explosion démographique. Cette crise est largement amplifiée par les tensions politiques en Europe de l'Est. Dans ce contexte, l'enjeu n'est plus commercial mais bien géopolitique, il en va de la paix mondiale. Si nous ne remplissons pas cette mission alimentaire, de plus en plus d'hommes et de femmes afflueront là où les magasins sont approvisionnés.

C'est pourquoi je propose de confier à l'OMC, cet organisme qui a été créé grâce à la volonté de la France dans les négociations du GATT, une mission d'assistance alimentaire financée par un prélèvement sur les 4 000 milliards de dollars qui constituent actuellement l'échange mondial. Je sais bien, monsieur le ministre, que l'idée peut paraître utopique mais je prends date. Nous y viendrons dans quelques années car c'est là un devoir international qui nous incombe.

Je propose également d'adapter aux réalités économiques le cours des matières premières produites par ces pays. N'oublions pas que les premiers excédents de céréales sont imputables au fait que nous avons fait produire à vil prix, par les paysans asiatiques, du manioc pour nos porcs.

Après cette entrée en matière qui méritait d'être insérée dans le débat de ce jour, je vais m'attacher à des considérations plus proches de l'Hexagone et de l'Europe.

La réforme de la PAC a révolutionné le monde agricole qui s'est vu imposer un changement radical de la conception du métier : limitation des droits à produire, baisse des prix d'intervention, mise en jachère des surfaces agricoles. Malgré ces contraintes, l'agriculture française doit rester compétitive par rapport à ses partenaires européens. Sur ce point, que vous avez largement développé, monsieur le ministre, nous sommes d'accord. Dans cette compétition, il convient de gommer les handicaps qui pénalisent encore trop lourdement nos agriculteurs essentiellement au niveau des charges sociales et fiscales.

L'allègement des charges est un élément essentiel, et beaucoup l'ont dit, mais l'introduction de la monnaie unique devient une urgence pour les agriculteurs français. Des efforts ont été consentis. Je rappellerai pour mémoire les améliorations au niveau de l'assiette des cotisations sociales qui ont pu être introduites dans le cadre du projet portant diverses dispositions concernant l'agriculture. Il faut aller au-delà car le problème des charges pose en fait le véritable problème de fond, à savoir celui du type d'exploitation que nous souhaitons : forme sociétaire ou exploitation individuelle. Actuellement la forme sociétaire est favorisée par rapport à l'exploitation individuelle.

Il faut un traitement fiscal et social identique. En d'autres termes, il convient d'éviter à l'exploitant individuel les contraintes administratives de la forme sociétaire. C'est là un véritable choix de société auquel nous devons procéder.

S'agissant de l'assiette des cotisations sociales, point qu'Ambroise Guellec a largement développé, je me bornerai à souligner qu'il convient de prendre en considération le revenu réellement disponible. Pour ce faire, l'amélioration du dispositif de déduction fiscale pour investissement, et la suppression de la réintégration dans le bénéficiaire, constitueraient une avancée appréciable.

Toujours au chapitre des charges, il convient d'atténuer la fiscalité de la transmission des exploitations.

Après ces considérations plus générales, passons à deux demandes plus sectorielles portant sur le tabac et le sucre. Le tabac d'abord. La mutualisation des quotas permettrait d'éviter les quotas morts imputables aux aléas climatiques. Quant à la bonification de la prime communautaire, son montant actuel pénalise injustement les régions du Sud, dont la France. Que compte faire le Gouvernement en la matière ?

La betterave ensuite. La location des quotas relève de la négociation du prochain règlement sucrier. Quelle est la position du Gouvernement sur ce point ? Allez-vous solliciter la possibilité pour les betteraviers de métropole de produire, contre rémunération bien entendu, les quotas non utilisés dans les départements d'outre-mer ? Cette solution permettrait au Gouvernement d'amortir les soutiens directs à la canne et aux usines des DOM de pérenniser la filière sucre aux Antilles et de compléter la production en métropole, et enfin de récupérer une partie des pertes consécutives à la non-production des quotas par les DOM et que la France cède sans raison aux sucriers étrangers.

Le peu de temps imparti, monsieur le ministre, m'empêche de développer d'autres sujets. Pour conclure, n'oublions pas que 75 à 80 p. 100 de la production de la Communauté est écoulée au sein du marché intérieur. Le consommateur européen est précisément prêt à payer sa nourriture. Cela exige qu'on évite l'excès de libéralisme commercial qui laisse entre les mains de deux ou trois centrales d'achat un pouvoir exorbitant. Cela exige aussi que les producteurs relèvent le défi de la qualité, qu'ils fassent preuve d'imagination et d'initiative en matière de commercialisation.

Ces producteurs ont à leur disposition des organisations économiques puissantes à qui il appartient d'organiser les filières pour d'autres productions. A cet égard, peut-être devrions-nous adapter la législation afin de ne pas pénaliser la maison mère en cas de naissance de nouvelles filières et d'échec des nouvelles productions ?

L'agriculture a besoin de perspectives pour l'avenir. Elle ne pourra répondre à sa mission - fournir des produits de qualité, trouver des débouchés non alimentaires, assurer la vie de nos campagnes et l'économie de régions entières - que si nous lui assurons les conditions de sa survie. Pour ce faire, l'agriculture doit être reconnue comme un secteur primordial de notre économie. C'est sans doute ce que les agriculteurs attendent aujourd'hui en priorité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Pierre Gascher.

M. Pierre Gascher. Monsieur le ministre, il y a un an, vous nous aviez conviés à un débat d'orientation sur le monde rural. Il a permis de prendre le pouls de la France profonde en écoutant les orateurs qui se sont succédé à cette tribune, et vous avez perçu le désarroi de cette population, dont le tort, a-t-on dit dans certains cercles,

aurait été de ne pas suivre la marche forcée vers l'industrialisation à outrance et de ne pas vouloir admettre que la société se construisait sur la seule richesse.

Avec le présent débat d'orientation sur l'agriculture vous avez estimé très justement que la logique qui préside à l'angoisse des agriculteurs est identique à celle du monde rural, à ceci près que les conséquences en sont déjà nettement plus dramatiques. Nous ne pouvons donc pas nous contenter de nous lamenter sur un constat que vous connaissez aussi bien que nous, monsieur le ministre. Nous ne pouvons pas non plus nous limiter à débattre et à faire des propositions. Il faut agir ou bien attendre que la révolution agricole, que nous savons inéluctable, s'organise toute seule, avec son cortège de heurts et d'injustices.

Depuis des dizaines d'années, le nombre des exploitations diminue sous le coup d'effets à la fois structurels et conjoncturels. Mais ce mouvement n'a pas toujours été accompagné, comme il convenait, par la puissance publique, dont le rôle était justement d'organiser la mutation et de dire la vérité, et toute la vérité. D'une part, les effets de la PAC, notamment ceux liés à la jachère, accentuent, si rien n'est fait, la disparition partielle, bien que massive, des petites et moyennes exploitations. D'autre part, eu égard à la jeunesse relative de nombreux exploitants, il est nécessaire de donner à ceux-ci les moyens de continuer à travailler sur leur sol. Les revenus des agriculteurs ne doivent pas dépendre avant tout des primes de l'Etat et de la CEE mais de leur activité. C'est pour eux une question de dignité.

Des réponses doivent être apportées à cette apparente contradiction. Elles sont assurément diverses. Parmi d'autres, une action pourrait être menée dans les meilleurs délais si la volonté existait.

Il conviendrait par exemple d'accroître la production des divers constituants de la biomasse. On en parle beaucoup depuis une décennie mais rares ont été les réalisations. Pourtant, les avantages de cette filière industrielle sont multiples et surtout quantifiables. Sa viabilité économique n'est donc pas à démontrer. Il ne s'agit pas de s'engager dans une tentative quelque peu aventureuse mais plus simplement de procéder à une sorte de maïeurique. Plus que jamais, compte tenu de la conjoncture, il faut aider cette nouvelle industrie à voir le jour et à prospérer.

Les carburants agricoles peuvent être produits sur les surfaces libérées par le gel des terres. Nous savons que le maintien des revenus des agriculteurs passe par l'ouverture rapide de marchés massifs à court terme. Dans cette perspective, le secteur des carburants offre des opportunités immédiates, les technologies existent déjà. La France possède actuellement l'outil industriel adéquat de transformation de la betterave en alcool.

Nous sommes capables de produire immédiatement de l'éthanol en quantités significatives. Il appartient à l'Etat et aux collectivités territoriales de permettre qu'existent les débouchés nécessaires. Si, dès aujourd'hui, des investissements suffisants sont engagés pour assurer la création d'unités d'ETBE, d'ici à deux ans, deux millions d'hectolitres d'éthanol peuvent être produits.

Le potentiel d'utilisation de la biomasse est énorme. Il se trouve aussi dans le domaine des biocombustibles qui sont substituables aux énergies fossiles. On a déjà mis au point des technologies performantes en matière de chaudières domestiques ou collectives avec des expériences réussies dans des hôpitaux, dans des lycées ou dans des quartiers de ville. Pourquoi ne pas les généraliser, car les avantages sont considérables ?

On peut encore citer l'amélioration de la gestion économique du patrimoine foncier qui a besoin, lui aussi, de débouchés ou encore la valorisation des déchets des industries du bois avec la création d'emplois tout au long de la filière, qui va de la collecte à la combustion.

En outre, il faut le souligner, dans une perspective plus lointaine, la production de biocarburants sur un million d'hectares maintiendrait 10 000 emplois directs et encore davantage en amont et en aval. Cela revient à dire que l'agriculture peut, malgré tout, être créatrice d'emplois.

Nous devons nous donner les moyens de réaliser cette œuvre et, de préférence, compter sur le bénéfice à en attendre plutôt que de nous lamenter sur les dépenses. Il conviendrait de mettre en place des centres de recherche performants capables d'améliorer la compétitivité des biocarburants d'ici à dix ans et de procéder à des aménagements fiscaux, notamment en abaissant la TVA sur les bois de chauffage de 18,6 p. 100 à 5,5 p. 100. Peut-être même faudrait-il la supprimer totalement, comme cela a été fait dans d'autres pays, en Autriche ou au Danemark, par exemple.

Si, à côté d'un système de production alimentaire maîtrisé, l'agriculture peut exprimer toutes ses potentialités dans le domaine non alimentaire, l'ensemble de ce secteur continuera de progresser et les effets induits seront fort nombreux au niveau tant de l'aménagement du territoire que du respect de l'environnement.

M. le président. Mon cher collègue, il faut conclure.

Alors que vous aviez cinq minutes, vous parlez déjà depuis sept minutes. Si chacun en fait autant, le débat sera allongé de deux heures et demie !

M. Pierre Gascher. Pardonnez-moi, monsieur le président. Je conclus.

Monsieur le ministre, soyons réalistes et surtout ne perdons pas de temps. Nous vous faisons la plus large confiance pour que ces objectifs soient atteints afin que revivent pleinement nos campagnes françaises. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Pennec.

M. Daniel Pennec. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe du Rassemblement pour la République m'a demandé d'intervenir sur l'élargissement du marché.

J'ai bien noté, monsieur le ministre, votre volonté de consolider et d'augmenter nos parts de marché dans l'Union européenne par la mise en œuvre d'une politique commerciale offensive qui permette la conquête de nouveaux marchés en respectant la préférence communautaire. Il reste essentiel, comme l'a rappelé notre ami François Guillaume, de mener à ce titre une politique volontariste.

S'il ne faut pas forcément réagir de manière catégorielle, il n'en reste pas moins vrai que la somme des productions fait la production nationale. C'est pourquoi je veux appeler votre attention sur quelques-unes d'entre elles, en sachant que mes collègues traiteront de celles dont je n'aurai pu parler.

Les producteurs de viande porcine exigent le soutien de ce qui existe par l'éligibilité au fonds de refinancement. L'accord du GATT va créer une pression sur les prix intérieurs. Les 402 000 tonnes d'exportations subventionnées en l'an 2000 risquent de constituer un plafond d'exportations d'ensemble. La différence des coûts de production avec nos principaux concurrents est trop

grande. Des pays comme le Danemark qui exportent vers les pays tiers seront en première ligne, mais tous les Etats de l'Union européenne en subissant les conséquences car, faute de débouchés sur le marché mondial, le Danemark reportera ses exportations sur le marché européen qui est déjà excédentaire.

Ces nouveaux excédents pourraient éventuellement être orientés vers la consommation intérieure si le taux de croissance était suffisant, ou vers des exportations sans restitution. Mais, en ce dernier cas, combien de producteurs pourraient-ils tenir à ces prix ?

S'agissant de la production avicole, la France sera le pays le plus gravement touché par la réduction des exportations puisqu'elle réalise 61 p. 100 des exportations communautaires. Avec l'accord du GATT, 291 000 tonnes seulement pourront être exportées en l'an 2000 avec restitutions, ce qui nous ramènera au niveau de 1985. Il est donc indispensable d'accomplir conjointement un effort afin que l'aviculture puisse entrer dans le régime général de l'agriculture et avoir un statut financier comparable à celui des autres productions.

Le but de notre politique étant de créer des emplois, est-il normal, monsieur le ministre, qu'une femme quittant son emploi de salarié dans l'agroalimentaire, le laissant ainsi à un autre ou à une autre, pour créer son propre emploi dans l'aviculture, éventuellement en faisant construire un bâtiment ou en installant d'autres services, ne bénéficie d'aucune aide, d'aucune subvention, d'aucun prêt, jeune agriculteur ou autre ?

En matière de débouchés, il faut également souligner que la croissance de la consommation reste une opportunité intéressante. En effet, un taux d'augmentation de 1 p. 100 par an dans l'Union européenne permettrait d'accroître la consommation totale de plus de 500 000 tonnes.

Pour ce qui est de l'œuf, l'accord du GATT va entraîner, à l'horizon 2000, un excédent d'environ 250 000 tonnes, lequel ne pourra être écoulé sur le marché intérieur. Des perspectives existent, notamment dans la création des ovo-produits, mais seront-elles suffisantes ?

Je n'oublie pas non plus la production cynicole qui connaît également une crise structurelle sans précédent. Là encore, les efforts d'exportation doivent être soutenus par les pouvoirs publics. Il faut également mettre en place des prêts de reconstitution, car il est indispensable d'agir rapidement en faveur de ce secteur.

En ce qui concerne la production laitière, l'effet du GATT sur le marché communautaire peut se résumer en un solde excédentaire de 2,8 millions de tonnes d'équivalent-lait. La Communauté devra-t-elle réduire d'autant sa production et, en conséquence, diminuer les quotas de 3 p. 100 ? Pour exporter sans restitutions, il faudrait aligner les prix européens sur les prix mondiaux, ce qui n'est pas aujourd'hui le cas.

L'aide alimentaire, non concernée par le GATT, reste un mode d'exportation ouvert et l'on pourrait également relancer certaines consommations, celle du fromage par exemple, puisque l'accord du GATT n'interdit pas les aides à la commercialisation et à la promotion des produits.

Bien que je n'aie pu traiter du déséquilibre du marché de la viande bovine et de celui de bien d'autres productions, pour lesquels les débouchés deviennent difficiles, je dois souligner, monsieur le ministre, combien l'élargissement du marché relève d'une politique de stratégie de conquête et non d'une volonté de repli sur soi.

Les accords du GATT sont ce qu'ils sont. A nous de les adapter de manière positive afin que notre agriculture soit toujours un maillon essentiel de l'équilibre de l'aménagement du territoire et, par là même, de notre démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. la parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Monsieur le ministre, vous permettez à quelqu'un qui vient de passer deux jours à Bruxelles à la présidence du comité des régions d'apporter un témoignage : vous avez réussi, vous avez gagné, car vous vous êtes imposé à Bruxelles !

Grâce à votre solidité et peut-être au sérieux aveyronnais, la France est reconnue à travers son ministre de l'agriculture et son gouvernement. Vous avez montré que vous aviez une ligne de conduite et que vous ne faisiez pas de démagogie, que vous vous battiez sur des positions essentielles pour défendre notre agriculture. Monsieur le ministre, nous vous en sommes très reconnaissants, comme nous vous sommes reconnaissants d'avoir organisé ce débat qui nous permet de faire des projections sur les prochaines années, non pas pour défendre des intérêts égoïstes des agriculteurs mais pour traiter, en termes très concrets, de l'avenir de notre société.

En effet, en défendant notre agriculture, en agissant pour maintenir des agriculteurs actifs qui tirent de leur production et du service apporté à l'environnement des revenus décents, nous défendons un type de société. Ainsi ce débat n'est pas neutre pour les urbains, pour l'ensemble des citoyens de notre pays ou de l'Europe.

Nous sommes à la croisée de mouvements multiples qui vont conditionner la société de l'an 2000 : soit nous serons capables de maintenir de l'activité sur l'ensemble des espaces de France et d'Europe et nous aurons un type de civilisation harmonieux, soit nous tomberons dans les errements de l'hyperconcentration urbaine, qui aboutit à des catastrophes, à la fois pour les individus et pour la collectivité.

La discussion ouverte aujourd'hui ne saurait être limitée à des intérêts catégoriels. Elle constitue un véritable débat de fond. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.) Dans ce cadre, vous me permettez de formuler rapidement quelques observations sur deux vocations de notre agriculture : la production et l'environnement.

Dans sa vocation de production, notre agriculture ne peut pas espérer s'en sortir autrement que dans le cadre de la politique agricole commune européenne. Rappelons que cette dernière a été la première étape de la construction de l'Europe. Nous en avons toujours besoin. Nous n'avons pas le droit de laisser dériver l'Europe, d'abandonner la préférence communautaire, d'oublier l'exigence d'assurer l'équilibre entre consommateurs et producteurs.

Pendant quarante-huit heures, face aux présidents des Länder allemands, des communautés autonomes espagnoles, des régions italiennes et françaises, face aux représentants de grandes villes, de communautés métropolitaines ou de comtés du Nord, je me suis efforcé d'imposer une idée maîtresse : il serait dérisoire de croire qu'en choisissant la baisse des prix à la consommation, on sauvera notre société. Il est indispensable de trouver un équilibre entre consommateurs et producteurs, seule solution pour développer l'emploi, améliorer la qualité de la vie, faire régner l'harmonie dans notre société. C'est un problème de fond.

Monsieur le ministre, parce que notre Gouvernement a eu la capacité d'imposer une ligne forte dans les accords du GATT...

M. Rémy Auedé. Qu'est-ce que cela aurait été s'il ne l'avait pas eue !

M. Jacques Blanc. ... nous vous demandons d'agir afin que les prix de référence acceptés dans les accords du GATT deviennent peu à peu des prix plancher en dessous desquels il n'y aurait pas de circulation des produits. Cela permettrait de mettre fin au pillage des économies des pays de l'Europe de l'Est, des États de la Méditerranée et du Maghreb, lequel provoque le développement de sous-prolétariats explosifs ainsi que des mouvements de population qui portent atteinte à la cohésion socio-économique de nos régions.

M. Germain Gengenwin. Tout à fait !

M. Jacques Blanc. Je suis de ceux qui pensent qu'à partir de ces prix de références transformés en prix minimaux, on peut répondre au défi d'une Europe, espace unique solidaire et non pas espace ouvert à tous les vents. Sa cohésion reposerait sur la préférence communautaire et permettrait de mettre en œuvre une solidarité vraie avec les pays de l'Est ou du Maghreb.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Jacques Blanc. Par ailleurs je suis convaincu que nous pouvons imposer aux niveaux européen et mondial l'exigence de l'identification du produit de consommation. Dans ces conditions, nous serions en mesure d'individualiser la production agricole de nos pays, de nous appuyer sur des appellations d'origine contrôlée, sur des productions de pays, sur de grandes marques. Cela vaudrait pour toutes les productions, ce qui nous permettrait d'échapper à la tyrannie des prix mondiaux qui ne peuvent répondre aux exigences de notre agriculture.

Enfin, nous croyons en la conception d'une agriculture porteuse d'aménagement du territoire. Ce dernier fait l'objet d'un grand débat que notre gouvernement a engagé et auquel vous avez beaucoup contribué, monsieur le ministre, ce dont nous vous remercions. Dans ce cadre, nous pouvons montrer comment, grâce à une politique individualisée de la montagne, des produits labélisés peuvent valoriser le travail des producteurs de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Une action similaire peut être menée dans les zones de plaine viticoles. En la matière, nous connaissons votre détermination et nous sommes avec vous, monsieur le ministre, pour refuser les propositions actuelles d'organisation commune du marché du vin. Il faut partout refuser la friche et agir pour avoir, au contraire, des productions identifiées.

J'ai la fierté d'avoir fait voter, quand j'occupais le poste plus modeste de secrétaire d'Etat à l'agriculture, une loi sur les terres incultes qui pénalisait ceux qui laissaient leurs terres en état d'inculture.

M. Germain Gengenwin. Eh oui !

M. Jacques Blanc. La grande erreur des socialistes, ...

M. Michel Bouvard. Entre autres !

M. Jacques Blanc. ... la grande erreur de la réforme de la politique agricole commune est d'avoir accepté la friche.

M. Daniel Pennec. C'est la friche socialiste !

M. Michel Bouvard. Le socialisme, c'est la friche !

M. Rémy Auchedé. Et que faites vous du GATT ?

M. Jacques Blanc. Nous refusons la friche parce que nous croyons que, pour cette terre de France, pour cette terre d'Europe, l'avenir réside dans une agriculture productrice, assurant la qualité des produits, porteuse d'une espérance d'aménagement du territoire.

Nous refusons la friche car nous croyons en notre agriculture pour sauver notre civilisation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe Martin.

M. Philippe Martin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons l'occasion de débattre sur les grandes orientations concernant l'agriculture. Le monde agricole attendait ce débat avec beaucoup d'impatience, même s'il est à craindre qu'il ne réponde pleinement à son attente.

Il est regrettable, monsieur le ministre, que nous ayons à nous contenter d'un débat d'ordre général après la déclaration du Gouvernement alors que le monde agricole et viticole attend des mesures concrètes de ce dernier.

Je vous demande donc, dans un premier temps, d'inscrire à l'ordre du jour du Parlement un texte précis sur l'agriculture et la viticulture afin de rassurer les professionnels. Pourquoi ne pas envisager un projet de loi quinquennale sur l'agriculture ? Les agriculteurs attendent beaucoup du Gouvernement étant donné les très grandes difficultés qu'ils connaissent actuellement.

Les négociations du GATT sont venues renforcer leurs craintes, mais je ne doute pas que ce débat d'orientation permette enfin de tracer un cadre général pour l'agriculture européenne à la suite des bouleversements qu'elle a subis, tant au sein de la Communauté européenne que, dernièrement, lors de la signature des accords sur le commerce mondial.

Les marges de manœuvre de la France se sont donc rétrécies, mais des mesures franco-françaises sont indispensables pour amortir les conséquences du GATT et certaines mesures de la PAC. A ce propos, il est impensable d'imaginer que l'objectif de production assigné à la France par la Commission européenne dans son projet de réforme de l'OCM viti-vinicole ramène à 34 p. 100 la part de la France dans la production communautaire alors qu'elle est de 40 p. 100 actuellement.

De même, comment accepter de nouvelles baisses de revenus pour les agriculteurs ? A titre d'exemple, je rappelle que, dans la Marne, les agriculteurs ont subi, en moyenne, une perte de 600 francs par hectare, ce qui correspond à une baisse de 30 p. 100 de leur revenu en une année. Entre 1989 et 1993, la perte a été d'environ 50 p. 100.

Qui en France, monsieur le ministre, accepterait une baisse de revenu de 50 p. 100 en quatre ans et de 30 p. 100 en une année ?

Il s'agit, certes, d'un phénomène conjoncturel mais pas seulement.

M. Germain Gengenwin. Et le prix du champagne !

M. Philippe Martin. Ce serait mépriser les agriculteurs que d'accepter ce phénomène comme une fatalité. Non, nous ne pouvons pas admettre cela car l'agriculture est une force pour la France, car l'agriculture française est le premier producteur agricole européen, car la France est le second exportateur mondial de produits agroalimentaires, car, tout simplement, la France est une grande puissance agricole source d'emplois, d'innovation et de recherche ;

je citerai pour exemple l'agropole de Reims. Comme vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, l'agriculture est aussi vitale pour l'aménagement du territoire et pour la préservation de l'environnement naturel.

Pour toutes ces raisons, il est urgent que soient également analysées les causes structurelles qui sont franco-françaises.

Je pense, en particulier, aux cotisations sociales agricoles qui pénalisent à la fois les agriculteurs et les viticulteurs. Monsieur le ministre, est-il normal que ces cotisations soient calculées pour les exploitants individuels sur l'ensemble de leurs bénéfices agricoles qui incluent non seulement la rémunération du travail, mais aussi les investissements réalisés dans l'entreprise ? Il ne s'agit en aucun cas de mettre en place un régime de faveur, mais un régime équitable et transparent.

Pourquoi existe-t-il une distorsion importante entre les entreprises individuelles et les sociétés de capitaux ?

Ne peut-on pas arriver à une parité de traitement social et fiscal entre les différentes formes juridiques d'exploitation ? Cela aurait pour conséquence immédiate, d'une part, de réduire l'assiette des cotisations sociales et, d'autre part, d'encourager les investissements.

Je souhaite également évoquer les problèmes que rencontrent les jeunes agriculteurs pour s'installer.

Inutile de rappeler que la population agricole est vieillissante puisque près de la moitié des agriculteurs ont plus de cinquante-cinq ans et qu'on prévoit la disparition d'un agriculteur sur dix d'ici à dix ans.

Monsieur le ministre, quelles mesures entendez-vous prendre pour dynamiser également l'installation des jeunes agriculteurs en allégeant, par exemple, leurs charges financières afin de faire passer un message clair et en encourageant ceux qui souhaitent s'installer et qui sont de moins en moins nombreux ?

En conclusion, monsieur le ministre, je vous demande, pour l'ensemble des agriculteurs et afin de redonner espoir au monde agricole qui attend beaucoup du Gouvernement, de déposer au plus tard à la session d'automne un projet de loi quinquennale pour l'agriculture, qui serait l'application concrète des orientations que vous avez annoncées.

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la réforme de la politique agricole communautaire, décidée en mai 1992, apparaît aujourd'hui comme un cadre d'évolution inadapté aux réalités sociales et économiques. Elle instaure un système d'encadrement administratif des productions totalement déconnecté des facteurs économiques, agronomiques et commerciaux qui guident la plupart des politiques agricoles des grands pays tiers exportateurs.

Inspirée du modèle britannique et nord américain par l'adoption d'aides compensatoires assimilables aux mécanismes des *deficiency-payment*, cette réforme ne recouvre pas, contrairement à ce qui se passe dans ces pays, de logique économique. En effet l'aide compensatoire communautaire attribuée n'est pas établie sur une référence de prix d'objectif couvrant les coûts et charges de production ; elle ne résulte que d'une approche budgétaire européenne qui tend à instaurer des quotas de dépenses par produit et par pays.

Cette démarche est d'autant plus préjudiciable qu'elle introduit une véritable renationalisation « rampante » de la politique européenne et apparaît donc en totale contra-

diction avec le renforcement de l'unité et des réalités européennes prévues notamment dans le traité de Maastricht.

La deuxième source d'inspiration de cette réforme est puisée dans un modèle allemand, où l'agriculture a davantage une vocation environnementale et rurale qu'une ambition économique.

En résumé, monsieur le ministre, cette politique agricole réformée ne repose sur aucune logique sociale, sur aucune ambition économique. Le système auquel elle s'apparente le plus reste l'ancien système des pays du bloc communiste où les orientations étaient placées sous le contrôle, les directives et la planification d'une administration d'Etat totalement ignorante des réalités professionnelles. Elle ne permet d'ailleurs pas de répondre aux contraintes de compétitivité imposées par l'accord du GATT et par la montée des concurrences internationales qu'il induit.

Conjuguée aux concessions agricoles européennes inscrites dans cet accord commercial multilatéral, la réforme de la PAC ne permet plus de maintenir efficacement une préférence communautaire qui a cimenté l'Europe verte au cours de ces dernières décennies, préférence dont le groupe RPR demande le maintien et la défense.

Cette réforme de la PAC cultive les contradictions. Elle sacrifie les zones herbagères avec une révision désastreuse des organisations communes de marché pour l'élevage bovin ou ovin. Elle laisse coexister une organisation laitière fondée sur des quotas qui devaient à l'origine stabiliser les prix, sans prendre en compte la tendance généralisée à la baisse des prix qu'elle impose dans les autres secteurs de productions. Elle instaure des jachères avec des systèmes d'entretien et de traitement inadaptés aux exigences de l'environnement qu'elle veut promouvoir par ailleurs.

Cette jachère, mes chers collègues, est d'autant plus mal comprise par les agriculteurs qu'elle n'apparaît aucunement liée aux éventuelles évolutions des marchés internationaux ! Tout au plus permet-elle des esquisses de jachères industrielles qui n'assurent pas, faute d'incitations fiscales et de garantie de prix, des résultats fiables en termes de revenus.

Toutes ces creurs risquent de conduire à de graves délocalisations des productions et des industries agroalimentaires qui vont encore accroître la désertification agricole des zones réputées fragiles et défavorisées.

Il faut, monsieur le ministre, - je le demande au nom du groupe RPR - corriger cette réforme de la PAC et mettre à profit la prochaine présidence française du Conseil européen pour remettre en place une véritable politique agricole qui confirme les ambitions européennes et la place que la Communauté veut occuper au niveau international, notamment face au défi de l'approvisionnement alimentaire mondial. Il faut également faire une « pause » dans l'application de certaines contraintes européennes imposées à nos agriculteurs.

La France doit exiger d'ailleurs en ce domaine, l'application simultanée et harmonisée des textes européens dans tous les Etats membres, notre pays faisant preuve trop souvent d'un « zèle européen » qui pénalise avant tout nos agriculteurs.

La prise en considération de l'accord du GATT, désormais signé par l'Union européenne, peut être l'occasion de cette révision de la réforme de la PAC, qui ne conduit pas nos agriculteurs sur les chemins de la compétitivité et qui ne permet pas la valorisation des potentialités agricoles françaises.

En plus de cette révision de la réforme de la PAC, monsieur le ministre, il faudrait veiller à la désignation de représentants français particulièrement compétents et capables de fermeté dans les négociations agricoles. Pour cela, il faut remédier aux mutations et changements trop fréquents de ces représentants, à l'image de la pérennité qui caractérise certaines délégations d'autres Etats membres.

Enfin, monsieur le ministre, le groupe RPR pense qu'il faudra faire précéder certaines négociations européennes importantes pour le devenir de nos activités nationales par un examen parlementaire préalable,...

M. André Fanton et M. Michel Hannoun. Très bien !

M. Bernard Schreiner. ... qui conférerait à nos négociateurs un poids supplémentaire dans les débats communautaires et une fermeté dans la défense de nos positions nationales trop souvent sacrifiées au cours de ces dernières années. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme beaucoup de mes collègues, j'ai rencontré les organisations agricoles pour préparer ce débat.

M. Patrick Ollier. Lesquelles ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Ces organisations attendent des mesures concrètes. Car, si elles conviennent qu'il faille modifier la PAC, la signature récente des accords du GATT leur donne de nouvelles raisons d'inquiétude.

M. Michel Bouvard. C'est Blair House qui leur donnait des inquiétudes !

M. André Fanton. Vous ne devriez pas parler de ça, monsieur Le Déaut !

M. Jean-Yves Le Déaut. Certes, la clause protégeant la PAC d'attaques devant les instances du GATT a été prolongée de trois ans, mais qu'advient-il ensuite ? On peut légitimement penser que la PAC devra être modifiée. Le choix sera malheureusement entre de nouvelles baisses de prix payés aux producteurs ou de nouvelles jachères.

La France est le premier producteur agricole européen et le second exportateur de produits agroalimentaires.

M. Michel Hannoun. Jusque-là très bien !

M. Jean-Yves Le Déaut. Prenons donc garde et préservons notre richesse afin de rester une grande puissance agricole, source d'emplois alors que le chômage progresse partout ailleurs, source de stabilité sociale et facteur d'équilibre entre les villes et les campagnes...

M. Daniel Pennec. Très bien !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... et enfin un lieu de préservation d'un environnement harmonieux.

Cependant la guerre économique mondiale n'a pas épargné l'agriculture. Les Etats-Unis ont imposé leur loi. Nous refusons, avec les agriculteurs, que tous les leviers de commandes mondiaux soient confisqués par un seul pays. Car, tant que les hostilités dureront, les prix du marché ne signifieront plus rien...

M. Michel Hannoun. Il ne fallait pas voter Maastricht !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... et nous continuerons de marcher sur la tête si nous rétribuons l'agriculture qui surproduit et si nous payons pour stocker les surproductions.

Certes, certains des points que vous avez évoqués, monsieur le ministre, répondent aux attentes des agriculteurs, mais vous ne serez jugé qu'au poids des réalisations car le problème est trop grave pour qu'on se livre à des effets de tribune, comme ceux auxquels se sont livrés M. Vasseur et M. Blanc. Pas un agriculteur responsable ne pense que c'est un gouvernement plus qu'un autre qui a provoqué la crise de l'agriculture (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*)...

M. Michel Hannoun. Les agriculteurs sur le terrain, ce n'est pas la même chose !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... mais tous regrettent que les gouvernements successifs n'aient pas su enrayer le déclin de notre agriculture.

M. Michel Hannoun. Les quatre ministres socialistes de l'agriculture ?

M. Patrick Ollier. Qui a signé Blair House ?

M. André Fanton. Où sont vos ministres de l'agriculture ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Nallet ? Rocard ? Cresson ?

M. André Fanton. Les charrettes de battus !

M. Jean-Yves Le Déaut. Les battus d'hier seront les élus de demain ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*.)

Pour stopper ce déclin, plusieurs actions devront être poursuivies et de nouvelles mesures devront être mises en œuvre.

M. Patrick Ollier. Heureusement, M. Puech est arrivé !

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur Ollier,...

M. le président. Ne vous laissez pas distraire, monsieur Le Déaut !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... vous qui connaissez l'agriculture,...

M. Michel Hannoun. Bel hommage !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... les agriculteurs nous demandent, monsieur Ollier, de travailler ensemble, plutôt que de nous invectiver dans l'hémicycle. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*.)

M. Michel Hannoun. Faites des propositions concrètes !

M. Jean-Yves Le Déaut. Les propositions concrètes, les voici !

Premièrement, la PAC devra être assouplie. Les organisations professionnelles exigent la simplification des déclarations d'assolement et la liberté totale dans la gestion des jachères.

D'une région à l'autre, les sols, les conditions climatiques de culture varient et la nature des sols ne s'adapte pas aux textes.

M. Michel Hannoun. Sûrement !

M. Jean-Yves Le Déaut. Laissons donc aux agriculteurs leur bon sens et refusons les contrôles tatillons.

M. André Fanton. C'est de l'anti-socialisme primaire ! (*Sourires*.)

M. Jean-Yves Le Déaut. Et vous, vous êtes un anti-libéral, monsieur Fanton ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*.) En matière d'agriculture s'entend !

M. André Fanton. Merci !

M. Jean-Yves Le Déaut. Comment un fonctionnaire peut-il exiger de détruire une prairie temporaire qui va passer en jachère si celle-ci doit être ressemée quelques semaines plus tard ?

M. Michel Hannoun. Il confond avec le golf !

M. Jean-Yves Le Déaut. Voici un exemple : je connais un agriculteur...

M. Jean Auclair. Un seul ?

M. Jean-Yves Le Déaut. ... installé aux limites de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, qui a donc une partie de son exploitation sur chacun des deux départements. On lui a imposé d'appliquer le pourcentage de jachère non pas sur la totalité de son exploitation, mais au prorata des surfaces cultivées sur chacun des deux départements !

M. André Fanton. C'est cela, le socialisme !

M. Michel Bouvard. C'est la faute de Delors !

M. Jean-Yves Le Déaut. Voilà ce que j'appelle, monsieur le ministre, des contrôles tatillons.

Enfin, je voudrais que vous nous précisiez si vous allez autoriser l'avance de la date du paiement des aides à l'hectare pour les cultures de céréales et de protéagineux au 15 août et si vous acceptez de payer maintenant 80 p. 100 au lieu de 50 p. 100 des avances sur le montant total dû au titre des oléagineux.

J'espère, monsieur le ministre, que vous arriverez à préserver ce que nous avons obtenu lors de la réforme de la PAC, à savoir le maintien de la référence 1992 pour les aides aux bovins mâles.

En matière de mutualité sociale agricole, la réforme des cotisations avait été voulue. Il faut aujourd'hui l'aménager, car le rapport d'étape n'a pas répondu aux souhaits des agriculteurs. La modification de l'assiette sociale ne doit prendre en compte que le seul revenu du travail, comme pour les autres catégories socioprofessionnelles.

Enfin, les femmes d'agriculteurs ne comprennent pas que leurs pensions de réversion soient différentes de celles versées dans les autres régimes.

M. Michel Hannoun. Le ministre a déjà répondu !

M. Jean-Yves Le Déaut. La compétitivité des exploitations agricoles doit être renforcée par un allègement des charges sociales, mais aussi fiscales et financières. Leur statut doit être modernisé afin de faciliter leur création, leur financement, leur diversification et leur transmission.

Avant les premiers allègements fiscaux sur le foncier non bâti et avant la modification des bases de la cotisation sociale, la différence entre les charges de structure - fiscalité et financement des investissements, charges sociales - était de 1 000 francs par hectare entre un agriculteur français et un agriculteur européen.

Il faut en priorité jouer sur ce facteur interne à notre pays - jamais les Américains ni les Allemands ne pourront nous le reprocher - afin d'abaisser les charges de structure qui se révèlent être un handicap insupportable pour beaucoup de petites et moyennes exploitations.

Mon collègue Le Vern a demandé que vous continuiez dans la voie que nous avons tracée en supprimant totalement la taxe sur le foncier non bâti compensée par une dotation d'Etat aux communes.

M. Michel Hannoun. Démagogie !

M. Jean-Yves Le Déaut. Non, ce n'est pas de la démagogie !

Enfin, il faut diminuer le coût du crédit pour les agriculteurs. Comment admettre que le taux des prêts bonifiés n'ait diminué que de 1 p. 100 à 1,5 p. 100, quand le prix de l'argent baissait de 3 p. 100 ?

Les agriculteurs souhaitent également que, pour les prêts aux jeunes agriculteurs, les fourchettes de référence au revenu départemental moyen soient élargies.

Beaucoup d'idées ont été avancées dans ce débat d'orientation. Il convient maintenant de les mettre en œuvre : encouragement aux produits du terroir, labels de qualité, mesures incitatives de soutien pour la protection de l'environnement, plus grande transparence dans la gestion des agricultures, notamment des quotas, enfin soutien plus élevé aux retraites des agriculteurs.

L'agriculture et le secteur rural doivent être parties prenantes dans le grand débat sur l'aménagement du territoire, car il ne suffit pas de se livrer à des incantations sur ce sujet...

M. Michel Hannoun. Vous êtes un spécialiste !

M. Patrick Ollier. Du déménagement du territoire !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... quand, dans le même temps, des écoles, des gares, des bureaux de poste, des entreprises artisanales, des perceptions, même, ferment en milieu rural. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. Patrick Ollier et M. Jean Auclair. C'est vous qui les avez fermées !

M. André Fanton. Où avez-vous trouvé votre discours, monsieur Le Déaut ? Sur un autre banc ?

M. Jean-Yves Le Déaut. On ne peut pas, d'un côté, demander aux services publics d'être plus rentables, de résorber leur déficit, et, de l'autre, regretter la désertification des parties les moins riches du territoire français ! Il faut casser la tendance actuelle qui privilégie les régions les plus favorisées, car elle conduit tout droit à la concentration de l'agriculture sur vingt départements pour nourrir les soixante-quinze autres.

M. Michel Hannoun. Adhérez au RPR !

M. Jean-Yves Le Déaut. N'oublions pas que 40 p. 100 de la population vivent sur 1 p. 100 du territoire.

M. Jean Auclair. Et c'est nouveau ça ?

M. Jean-Yves Le Déaut. ... et que 40 p. 100 du territoire comptent moins de vingt habitants au kilomètre carré.

M. Patrick Ollier. C'était à Rocard qu'il fallait dire tout cela !

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur Ollier, soyez sérieux !

M. Jean Auclair. Qu'est-ce que Mitterrand a fait depuis dix ans ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Le phénomène n'est pas récent, un déclin inexorable a malheureusement frappé notre pays.

M. Jean Auclair. En commençant par les socialistes !

M. Patrick Ollier. Il n'y a pas de fatalité, monsieur Le Déaut !

M. le président. Mes chers collègues, faites preuve d'un peu de courtoisie. Si vous retardez le débat, certains d'entre vous ne pourront pas s'exprimer ce soir !

M. Jean-Yves Le Déaut. Absolument !

M. Patrick Ollier. L'orateur nous provoque, monsieur le président !

M. le président. Ne tombez pas dans la provocation, monsieur Ollier.

M. Jean-Yves Le Déaut. En corollaire, l'agriculture subit de profondes injustices : 80 p. 100 des aides vont à 20 p. 100 des agriculteurs des régions les plus favorisées.

Si vous pensez que c'est la conséquence des dernières années, il appartient à M. le ministre de changer très rapidement cet état de choses !

Nous ne pourrions conserver notre place pour l'exportation de produits agro-alimentaires que si les crédits de la recherche agronomique progressent. Or ceux de l'INRA ont malheureusement diminué cette année car les crédits de M. Fillon étaient moins importants que ceux de M. Curion.

M. Daniel Pennec. Il fallait bien rembourser vos dettes !

M. Jean-Yves Le Déaut. Alors qu'aux Etats-Unis plus de cinquante sociétés de biotechnologie appliquée à l'agro-alimentaire se sont développées, la France est restée en queue de peloton des pays développés.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Le Déaut !

M. Jean-Yves Le Déaut. Je vais conclure, mais j'ai été un peu retardé !

Je le disais déjà en 1987 sur ces mêmes bancs.

M. Michel Bouvard. Entre 1988 et 1993, qu'est-ce que vous disiez ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Je crois que l'agroalimentaire, qui est pourtant un des points forts de nos exportations, est négligé. Je partage d'ailleurs l'avis d'un certain nombre d'entre vous qui demandent la création d'un secrétariat d'Etat à l'agroalimentaire dans notre pays.

La France ne renforce pas suffisamment les filières de valorisation du lait, des céréales, de la viande, ou les valorisations non agricoles des produits agricoles. A ce sujet, je soutiens ce qu'a dit mon collègue Warhouver, député de Moselle. Je ne comprends pas, monsieur le ministre, que le Gouvernement tergiverse sur l'implantation d'une usine de diester à Metz. Les déclarations gouvernementales soufflent le chaud et le froid à ce sujet. Pourtant, si nous écoutons M. Pasqua, qui ne jure que par l'aménagement du territoire...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Avec raison !

M. Daniel Pennec. Heureusement qu'il est là !

M. Bernard Schreiner. Vous n'avez pas été capable de le faire !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... comment pourrions-nous refuser et au Grand Est, première région productrice de colza, de développer sur son sol une filière de valorisation ?

M. le président. Veuillez conclure !

M. Jean-Yves Le Déaut. Je conclus.

Nous nous sommes battus les années précédentes pour la baisse des TIPP, lors de l'examen du budget de 1993, pour obtenir 25 millions d'aides à la filière diester. Nous avons eu le soutien de la filière, et notamment de Sofiprotéol. Nous avons des financements et des partenaires, dont Grandester. Nous avons une région d'agriculture intermédiaire moins riche que la région parisienne. C'est vrai que M. Sarkozy s'oppose à un arbitrage favorable à ce sujet, mais il y a cinq ans que nous discutons pour obtenir cette usine dans une région qui a perdu son tissu industriel ! Nous ne souhaiterions pas être les laissés-pour-compte de l'agroalimentaire !

Voilà quelques exemples d'actions qui, à mon sens, devraient être entreprises. Les agriculteurs sont inquiets. Ils vous jugeront non pas sur vos promesses mais sur vos actes...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ils vous ont jugés !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... car ils attendent aujourd'hui des stratégies claires et des règles du jeu précises. Ils demandent, ont-ils dit à plusieurs d'entre nous, du bon sens, moins d'administration, plus de compréhension, plus de souplesse. C'est le message en tout cas que nos agriculteurs m'ont demandé de vous transmettre.

M. Jean Auclair. Vous en avez beaucoup d'agriculteurs ? Vous devez les compter sur les doigts d'une main !

M. le président. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre débat d'orientation agricole sera utile si des réponses claires sont apportées à trois questions. Quelles sont les missions de l'agriculture et de la viticulture ? De quel cadre fiscal et social faut-il doter l'agriculture et la viticulture ? Comment assurer la pérennité et la parité du régime social de l'agriculture ?

La mission fondamentale de l'agriculture et de la viticulture doit rester économique, même si d'autres missions peuvent leur être assignées. Cette mission fondamentalement économique, c'est de fournir des biens alimentaires compétitifs.

La France est l'un des pays dans le monde que la nature et le travail des hommes ont doté de facteurs de compétitivité exceptionnellement favorables.

La Champagne est l'un des nombreux exemples de ces facteurs exceptionnels que le travail des hommes a valorisés. C'est vrai pour le champagne proprement dit, pourvu que le projet de directive sur l'organisation commune des marchés du vin ne vienne pas retirer aux organisations interprofessionnelles les moyens de réguler le marché. C'est vrai de son grand plateau crayeux et de ses productions comme la betterave à sucre, la luzerne déshydratée, l'orge de brasserie, pourvu que, là encore, le paquet prix que vous êtes en train de négocier, monsieur le ministre, permette de sauver cette activité essentielle pour notre région et que la désastreuse réforme de la PAC, approuvée par le précédent gouvernement, soit réformée dans deux ans dans un sens encourageant l'efficacité économique.

Le problème de fond est que les débouchés solvables de ces produits alimentaires sont en faible croissance, même parfois en décroissance, et que les débouchés considérables existant dans les pays en voie de développement sont généralement non rentables et relèvent donc de l'aide alimentaire.

La deuxième fonction économique de l'agriculture, c'est de fournir des matières premières à l'industrie.

Les nouveaux débouchés constituent un espoir important pour le développement de l'agriculture. Les mesures récentes en faveur des biocarburants offrent de nouveaux débouchés pour le colza, pour le blé et pour la betterave, mais l'effort de recherche doit être amplifié. Il faut se battre, monsieur le ministre, pour obtenir au niveau communautaire l'adoption de la circulaire Scrivener dès juin 1994 et poursuivre l'effort de diversification de l'agriculture à travers l'effort de recherche.

Les autres missions de l'agriculture doivent demeurer complémentaires de cette mission économique, qu'il s'agisse de l'occupation de l'espace rural ou de la protection de l'environnement. Encore faudrait-il que ces missions soient compensées à l'agriculture selon des mécanismes évitant des pratiques d'aubaines.

Le cadre fiscal et social doit préserver la compétitivité de l'agriculture et de la viticulture.

Il doit, tout d'abord, assurer la neutralité des règles fiscales et sociales de l'entreprise individuelle par rapport à celles de l'entreprise sous forme sociale.

Le droit fiscal et social actuel crée une discrimination à l'encontre des entreprises individuelles. En effet, la fiscalité de cette forme d'entreprise globalise les bénéfices dégagés, sans tenir compte de la destination de ces fonds selon qu'ils servent à rémunérer le travail de l'exploitant ou les capitaux investis dans l'entreprise.

Cette situation produit une distorsion importante par rapport aux structures soumises à l'impôt sur les sociétés, et ce d'autant plus que ces dernières ont bénéficié de mesures fiscales de plus en plus favorables ces dernières années.

A cette inégalité fiscale s'ajoute le problème des prélèvements sociaux. En effet, les cotisations sociales agricoles sont calculées pour les exploitants individuels sur l'ensemble de leur bénéfice agricole incluant la rémunération du travail et celle des capitaux investis dans l'entreprise. En comparaison avec le régime général de protection sociale, l'équité exigerait que seul le revenu rémunérant le travail de l'agriculteur soit soumis à cotisations sociales afin de préserver la capacité d'autofinancement de l'exploitation, ou que le taux de cotisation soit réduit au prorata de la part de la rémunération du capital dans le revenu de l'exploitant.

Actuellement, la pression fiscale et sociale qui s'exerce sur la rémunération des capitaux investis dans l'exploitation individuelle est considérable et, dans certains cas, quasi confiscatoire - elle peut atteindre 75 p. 100, 37 p. 100 à terme pour les charges sociales et 60 p. 100 du solde pour l'impôt sur le revenu, soit 38 p. 100 - surtout si on la compare à celle qui s'exerce sur les revenus des capitaux investis à l'extérieur de l'exploitation soit 20 p. 100 environ - c'est-à-dire qu'il y a une fiscalité marginale qui est presque quatre fois plus lourde.

Ainsi, la fiscalité et les prélèvements sociaux obligent les exploitants à recourir à des montages juridiques et fiscaux complexes et coûteux, souvent inadaptés à des entreprises petites et moyennes.

Cette dérive risque de compromettre à terme le modèle de l'exploitation familiale à responsabilité individuelle, composante essentielle du tissu rural, au profit de sociétés de capitaux.

En conséquence, les solutions proposées doivent abolir les distorsions existantes, beaucoup trop importantes, entre les entreprises individuelles et les sociétés de capitaux, et aboutir à une parité de traitement social et fiscal entre les différentes formes juridiques d'exploitation.

Parmi les voies qui peuvent être retenues pour remédier aux inconvénients qui viennent d'être décrits, il est possible d'en citer deux : soit l'entreprise agricole individuelle se voit dotée d'un régime fiscal inspiré des règles de l'impôt sur les sociétés et les bénéfices réinvestis sont alors imposés à un taux maximal d'un tiers, soit le taux actuel de l'impôt sur les sociétés ; soit les règles les plus pénalisantes des bénéfices agricoles sont corrigées grâce à l'éclatement du revenu agricole entre le revenu du travail relevant du revenu fiscal et social des salariés, et le revenu du capital imposé dans une autre catégorie, les revenus de capitaux mobiliers, par exemple.

Il est urgent que les règles fiscales et sociales soient modifiées afin que le potentiel d'investissement et, par là même, la compétitivité des exploitations individuelles soient renforcés.

Quant à la modernisation des impôts pesant sur l'investissement, la détention du foncier, et la transmission de l'entreprise agricole et viticole, je ferai trois suggestions.

En matière de foncier non bâti, achever la suppression de la part régionale et départementale - c'est en cours -, financer les chambres d'agriculture par un impôt additionnel sur le bénéfice agricole, car, là encore, on retombe toujours sur la même assiette, réduire le taux du foncier non bâti, part communale, voire intercommunale, en y affectant une part de la majoration de la DGF et en particulier de la DSR dans le cadre de la réforme que nous avons votée, enfin appliquer progressivement la réforme des bases du foncier non bâti constitueraient des améliorations sensibles.

Il faudrait ensuite assurer la transmission de l'entreprise agricole en exonération de droits, sous condition d'une durée suffisante de détention ultérieure de l'outil de travail. C'est d'ailleurs l'un des projets qu'un de vos collègues prépare pour l'ensemble des entreprises individuelles.

Enfin, en matière d'investissements, deux mesures pourraient améliorer les choses : étendre aux parts de coopératives les dispositions du CGI relatives aux provisions pour investissements et atténuer les effets de seuil pour la taxation des plus-values.

Dernière question, le régime de la protection sociale, le problème essentiel étant celui de la branche retraite. Il conviendrait d'améliorer les choses sur trois points : la possibilité de cumuler les droits propres à la retraite et des droits dérivés pour le conjoint en situation de veuvage ; la revalorisation des retraites agricoles qui demeurent les plus faibles avec celle des artisans, même si l'on a fait un geste pour qu'elles soient au moins égales au RMI ; la suppression de la prise en compte des revenus fictifs du foncier pour l'obtention de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité.

M. le président. Pardonnez-moi de vous interrompre...

M. Charles de Courson. Je conclus, monsieur le président.

Monsieur le ministre, l'agriculture et la viticulture attendent des mesures concrètes allant dans le sens de leur compétitivité sociale, fiscale et juridique par rapport aux autres secteurs de l'économie nationale. Que la prochaine loi de finances comme celles relatives au domaine social soient l'occasion de concrétiser les espoirs et propositions de cette profession. Notre pays vous en sera reconnaissant ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Le Nay.

M. Jacques Le Nay. Notre débat d'aujourd'hui, monsieur le ministre, est attendu par l'ensemble du monde agricole.

Pourquoi cette attente ?

Après la réforme de la PAC, après les accords du GATT, les agriculteurs éprouvent le besoin de se sentir aidés et soutenus face à un avenir qui, dans certaines filières, peut paraître difficile.

Dans ce contexte, le Gouvernement et vous-même, avez souhaité organiser ce débat d'orientation afin de redonner confiance aux agriculteurs.

Pour cela, un certain nombre d'objectifs doivent être défendus.

Premier objectif : la France doit continuer à privilégier la dimension humaine de son agriculture, dimension humaine qui fait sa force et qui ne peut être qu'un gage de réussite pour l'avenir d'une de nos meilleures valeurs économiques.

Deuxième objectif : nous devons maintenir et conforter nos outils de production.

La France, premier pays producteur agricole de l'Union européenne, doit conserver cette place dans le futur. Pour cela, nous nous devons de moderniser nos outils de production, de conforter nos filières et de conserver les spécificités de chaque région à l'intérieur de la production nationale.

La fuite de quotas laitiers de certaines de nos régions a déjà été trop mal vécue là où la topographie et la nature des sols ne permettraient pas un changement de production.

Au travers de la recherche, nous devons innover afin d'élaborer des produits à forte valeur ajoutée, fabriqués et transformés sur les lieux de production, mais aussi, et c'est vital pour nos exploitations et surtout plus valorisant par rapport à toutes les aides que nous pouvons apporter, il nous faut garantir un équilibre entre le prix à la production et le prix des produits au panier de la ménagère. Une politique des prix bas à tout crin est redoutable pour le maintien des activités de production.

Troisième objectif : il faut réussir le pari de l'installation des jeunes.

Face à l'hémorragie de ces dernières années, il est important que, progressivement - il faut donner le temps au temps - nous ayons à terre pour objectif d'installer un jeune après chaque cessation d'activité.

Notre dispositif d'aide à l'installation des jeunes doit être amélioré de façon significative. De nouvelles formes de soutien et d'accompagnement sont à inventer, par l'Etat mais aussi par les collectivités territoriales.

L'exploitation agricole est aussi une entreprise et doit être aidée au même titre que d'autres activités.

Les conditions de stage, notamment, pourraient être revues car le coût et l'organisation peuvent dissuader certains jeunes candidats à l'installation. Ainsi, des possibilités nouvelles en matière d'équivalence pourraient être proposées telles que la réalisation de ce stage pendant leur service militaire, comme d'autres ont la faculté de poursuivre leur formation professionnelle au cours de cette période.

Le plus grand nombre possible de conditions favorables doivent être réunies pour assurer aux jeunes les meilleures garanties de réussite. A cet effet, il est impératif de procéder à une réduction des charges financières qui grèvent les exploitations qu'il s'agisse des cotisations sociales ou de l'imposition foncière.

Enfin, dernier objectif : il faut développer une agriculture complémentaire qui, au-delà du caractère social, a surtout un enjeu agro-environnemental, tout en maintenant les populations en milieu rural.

Les espaces resteront à entretenir sans qu'ils puissent dégager des ressources suffisantes pour faire vivre décemment ceux qui les entretiennent. Il nous faudra sur ce chapitre engager une politique ambitieuse, ce qui nous fait dire que ce débat d'aujourd'hui se rapproche de celui que nous aurons prochainement sur l'aménagement du territoire.

L'avenir de la France en 2015 passera, à n'en pas douter, par l'avenir de l'agriculture française. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

M. le président. La parole est à M. Jean de Lipkowski.

M. Jean de Liptowski. Monsieur le ministre, cette agriculture que vous voulez concurrentielle et concurrente, et, vous avez raison d'ailleurs, doit en priorité gagner des parts de marché. C'est sans doute possible mais ne sous-estimons pas les difficultés qu'il faut surmonter pour maintenir la vocation exportatrice de la Communauté.

Grâce à la fermeté du Gouvernement, nous avons certes amélioré de manière incontestable le détestable préaccord de Blair-House, accepté par vos prédécesseurs : les principes fondamentaux de la PAC ont été préservés, la préférence communautaire maintenue.

En dépit de ces avancées sensibles, cet accord reste entouré d'incertitudes, notamment dans le cas des exportations subventionnées.

Le « lissage » permet certes des exportations subventionnées supplémentaires de 1995 à l'an 2000, mais ce répit précieux ne modifie en rien les objectifs finaux.

On risque bel et bien d'assister à terme à la réduction du volume des exportations subventionnées. Une telle réduction peut entraîner un repli de quantités considérables de produits agricoles sur le marché communautaire, qui s'en trouvera perturbé.

La Commission sera tentée d'accroître la compétitivité des productions communautaires par le biais de nouvelles baisses de prix de manière à empêcher l'apparition d'éventuels excédents. On serait ainsi, dans cette hypothèse, amené à durcir davantage la réforme de la PAC. Cette mesure serait très mal admise par les agriculteurs.

Peut-on espérer que l'écart entre les prix communautaires et les cours mondiaux va se réduire au point que les producteurs communautaires pourraient exporter sans restitution ? Rien n'est moins sûr en raison des fluctuations monétaires. En l'absence de tout correctif monétaire, les Etats-Unis continueront à manipuler le dollar pour conquérir de nouveaux marchés internationaux tout en protégeant le leur. Ce dumping monétaire rend très aléatoire toute hypothèse fondée sur une remontée des cours mondiaux. Il serait donc malaisé de conquérir de nouvelles parts de marché dans les pays tiers.

Il faut pourtant ne pas remettre en cause la vocation exportatrice de la Communauté. Comment donc parvenir à exporter sans restitutions ? Le groupe RPR estime que vous n'y parviendrez qu'en mettant résolument notre agriculture en position concurrentielle. C'est d'ailleurs la politique que vous venez de définir : les nouvelles baisses de prix devront s'accompagner d'un allègement très significatif de charges et de l'octroi de nouvelles aides au revenu.

Néanmoins, je pose une question centrale : quelle possibilité aura finalement la Communauté de verser de telles aides compensatoires ? Le gouvernement français a obtenu de ses partenaires l'engagement qu'il n'y aurait pas un hectare de jachère de plus mais, en contrepartie, nos partenaires ont obtenu qu'aucune décision financière n'exécède les limites de l'enveloppe financière décidée lors du Conseil européen d'Edimbourg. Or il est bien évident que des mesures compensatoires entraîneront nécessairement un dépassement de la ligne directrice agricole.

Alors, monsieur le ministre, comment comptez-vous financer les aides compensatoires que rendront indispensables de nouvelles baisses de prix ?

Si vous voulez rester fidèles à l'engagement « pas un hectare de jachère de plus », il faudra dépasser l'enveloppe d'Edimbourg. Comme cette mesure doit être prise à l'unanimité, il faut poser clairement la question devant nos partenaires et montrer une volonté sans faille d'aboutir. C'est ce que le RPR vous demande de faire.

Enfin, les accords d'associations négociés entre la Communauté et les pays d'Europe centrale et orientale vont nous poser de très sérieux problèmes. Le groupe RPR vous demande de ne pas tarder plus longtemps à vous pencher sur cette affaire.

Dans un rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Assemblée, qui l'a adopté à l'unanimité, j'ai démontré que ces accords européens étaient mal conçus et dangereux pour l'agriculture communautaire. Les concessions commerciales accordées par la Communauté sur cinq ans - baisse des droits de douane et augmentation des contingents - auront des conséquences déstabilisatrices qui n'ont pas été évaluées.

Le seul libre échange appliqué aux produits agricoles aura des effets destructeurs sur la PAC. L'adhésion de ces pays est actuellement incompatible avec la PAC. Tous les agriculteurs se souviennent par exemple de la désorganisation du marché qu'a provoquée il y a deux ans l'irruption des vaches polonaises vendues à vil prix, qui, de plus, laissaient souvent à désirer sur le plan sanitaire.

Cette incompatibilité ira croissant, car les productions des pays de l'Est nous feront une concurrence sans cesse accrue dès qu'ils auront résolu leurs problèmes conjoncturels. En effet, les marchés de l'ex-Union soviétique étant de moins en moins solvables, les exportations agricoles de l'Est européen se réorienteront vers nous.

N'oublions pas que les capacités productrices de ces pays et leur potentiel de développement sont considérables. Ils représentent en effet les deux tiers de la surface agricole communautaire. Or nous n'avons étudié aucune solution de complémentarité entre ces agricultures et la nôtre. A laisser ainsi aller les choses, nous serons obligés, pour protéger nos productions, de faire jouer à répétition les clauses de sauvegarde. Ce contentieux permanent créera du côté de ces pays candidats à l'adhésion une frustration dangereuse sur le plan politique.

Monsieur le ministre, le RPR insiste pour que vous preniez en compte le paragraphe 4 de notre proposition de résolution, adoptée, je le répète, à l'unanimité par cette assemblée, qui indiquait qu'il fallait procéder à une réflexion d'ensemble afin de rechercher une spécialisation et une complémentarité des agricultures Est et Ouest européennes dans la perspective de l'adhésion.

J'ajoute que le Congrès montre beaucoup de réticences à ratifier les accords de Marrakech. En attendant cette ratification, il continue à utiliser l'Act 301 et le « super 301 », ce qui est parfaitement contraire au GATT. L'Europe ne pourrait-elle pas se doter d'armes de dissuasion dans le même esprit ?

En dépit de ces quelques observations, vos propos, qui témoignent d'une vue prospective et dynamique de notre agriculture, ne peuvent que recueillir notre approbation. Les mesures économiques et sociales que vous préconisez peuvent doter la France d'une nouvelle politique agricole et rurale qui ouvrirait à nos agriculteurs les portes de l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Monsieur le ministre, vous avez une tâche difficile, mais passionnante - mes collègues vous l'ont démontré depuis plusieurs heures.

En 1992, déjà, j'étais monté à cette tribune pour souligner que la première richesse touristique de la France était son espace rural. Au-delà des espaces maritimes et des espaces de montagne, l'espace rural représente un patrimoine. Or, depuis des décennies, on tourne le dos à

ces campagnes. C'est un contresens, car, dans la vie moderne, les citoyens veulent bien sûr des produits alimentaires - nous devons défendre nos sources de production, ce que vous faites dans le cadre européen -, ils ont besoin de sources d'énergies nouvelles - et plusieurs orateurs ont souligné les possibilités d'exploitation qui s'offraient de ce côté-là -, mais ils ont besoin aussi de bonheur de vivre. Ils souhaitent s'épanouir dans l'équilibre. Pour cela, ils se tournent de plus en plus vers les espaces naturels. Où les trouve-t-on, sinon à la campagne ?

Je déclarais en 1990 : « Il faut ouvrir le temps où les entreprises, les exploitations agricoles deviendront aussi des exploitations orientées sur la mise en valeur de l'environnement et deviendront des exploitations à caractère touristique. » Il faut aller plus loin. Il faut bien voir que 320 milliards de francs sont dépensés en France dans l'économie touristique, mais que 22 p. 100 de cette somme seulement va au tourisme rural. Et ces 320 milliards profitent qu'à 20 p. 100 du territoire. Cela fait penser au Japon, où toute l'économie est concentrée sur 10 p. 100 de l'espace. Nous n'allons tout de même pas « japoniser » la France !

Ce qui fait la richesse de la France, du patrimoine français, c'est d'abord la diversité de ses espaces de campagne à travers toutes ses régions.

C'est pourquoi je vous demande d'être le ministre qui ouvrira le chapitre de la mise en valeur de l'environnement à partir des exploitations agricoles. Car, si l'on veut sauver les campagnes, il faut d'abord sauver les exploitants agricoles. S'il n'y a plus de petites et moyennes exploitations agricoles dans toutes nos régions, nous ne pourrons pas sauver nos villages. On dit qu'il faut créer des emplois ; mais il faut avant tout sauver ceux qui existent, notamment dans les petites et moyennes exploitations agricoles. Nous devons responsabiliser celles-ci si nous voulons sauvegarder et mettre en valeur l'espace rural et l'environnement.

La matière première, la première composante du produit touristique, quelles que soient les régions de France ou du monde, c'est la qualité de l'environnement.

M. Patrick Ollier. Tout à fait !

M. Léonce Deprez. Il faut donc que des professionnels garantissent cette qualité, que ce soit dans des sites de montagne ou dans des zones de campagne.

Les petits et moyens exploitants agricoles sont les mieux placés pour cela. Et ils en ont besoin pour survivre ! Il est indispensable que les communes rurales et les groupements de communes puissent passer des contrats de gestion de l'espace, qui soient rémunérés dignement et permettent de développer de nouvelles ressources pour les petits et moyens exploitants agricoles.

M. Arsène Lux. Très bien !

M. Léonce Deprez. C'est ainsi que les petits et moyens exploitants agricoles dégageront des revenus qui assureront un complément au produit, insuffisant, des productions alimentaires.

Voilà l'avenir ! Voilà le chemin qu'il faut montrer aux jeunes agriculteurs ! Au lieu de tourner le dos aux campagnes, les jeunes doivent regarder vers les campagnes, car là est l'avenir. Celles-ci représentent un formidable gisement d'emplois, dans la mesure où l'environnement devient lui-même source d'emplois et où le temps libre est considéré comme créateur de travail - ce que je répète depuis des années. Le temps libre des uns devient en quelque sorte le temps de travail des autres. Et le temps de liberté dont les citadins veulent profiter, ils veulent le vivre de plus en plus au contact de la nature.

Telle est la mission qu'ont aujourd'hui les responsables de l'agriculture française. C'est une mission de conversion. Il ne faut plus seulement penser aux récoltes et aux sources d'énergie, il faut offrir des capacités de vivre heureux, de respirer, de s'évader, de s'enrichir l'esprit et le corps au contact de la nature. Ce bien-là a sa valeur, et il faut accepter d'en payer le prix.

C'est pourquoi la péréquation de la taxe professionnelle devra être considérée, dans la prochaine loi d'aménagement du territoire, comme une règle d'or. Faute d'une péréquation efficace de la taxe professionnelle dans tous les départements de France, la solidarité ville-campagne ne sera qu'un vain mot et l'on ne parviendra pas à rééquilibrer le territoire français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Etienne, qui sera le dernier orateur de cette séance.

M. Jean-Claude Etienne. Monsieur le ministre, nos agriculteurs confrontés à la jachère vivent cette situation comme un reniement de leurs principes existentiels.

Ils souhaitent, ainsi que vous l'avez récemment rappelé, que le Gouvernement « fasse le choix d'une alternative intelligente à la jachère nue : la jachère industrielle. »

Cultiver à nouveau les terres dévolues à la jachère, c'est pour l'agriculteur, vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis des autres, retrouver cette considération sociale dont nous avons tous besoin et que vous avez, dans votre propos introductif, appelée « reconnaissance ».

Pour cela, l'agriculteur français présente deux demandes, auxquelles la recherche scientifique et les nouvelles technologies pourraient, lui semble-t-il, permettre de trouver des réponses.

La première de ces demandes est claire : trouver des débouchés nouveaux, non alimentaires ceux-là, à la production agricole française.

La deuxième de ces demandes est que le progrès scientifique, notamment la recherche, lui permette d'exister comme artisan d'un produit de qualité.

Assurer une production agroalimentaire moderne, c'est d'abord répondre à l'exigence première de qualité nutritionnelle, bactérienne et toxicologique, qui, associée à la flexibilité de la production, constitue un critère de performance concurrentielle.

Mais là comme ailleurs - et le tout récent débat national sur la recherche vient encore de le confirmer -, la profession agroalimentaire française, constituée à plus de 90 p. 100 de PMI familiales, n'investit en moyenne que 0,35 p. 100 de son chiffre d'affaires dans la recherche et le développement.

Le rapport Feillet précise que ces mêmes entreprises dépensaient en 1991 six fois plus pour leur publicité que pour la recherche. Les enjeux sont pourtant de taille ; ils engagent l'avenir, et les marchés sont immenses. Je ne citerai que la forte demande, au point de vue nutritionnel, en fibres alimentaires, les protéines végétales et ces acides aminés si précieux que l'on trouve maintenant dans les extraits foliaires, les biodégradables compatibles avec notre environnement. Mais je ferai une place toute particulière aux premières matières plastiques biodégradables, parce que dérivées de l'amidon. Et les matériaux d'emballage seraient, dans ce domaine, les premiers concernés.

Aujourd'hui, le marché est de 50 000 tonnes pour l'Europe ; pour les prochaines années, on s'attend à un marché de un million de tonnes, et 200 000 hectares de céréales seraient alors concernés.

L'entreprise est de taille, et l'on sait que, dans cette affaire, on travaille sur le long terme. Mais il est non moins urgent de s'organiser pour repenser et réorienter dès à présent, même à budget constant - vous avez parlé de redéploiement tout à l'heure -, nos efforts de recherche, en faisant de ce domaine un des secteurs prioritaires pour la recherche de notre pays.

L'INRA ne saurait certes assurer à lui seul l'ensemble ; vous l'avez avec raison présenté comme un temps fort de notre système de recherche, mais cet institut, très ciblé sur ses préoccupations, consacre moins de 2 p. 100 de son budget à cette recherche de nouveaux débouchés, alors que, selon le rapport Lafitte, nous devrions y consacrer 10 à 15 p. 100 de nos efforts.

Toutes ces questions mériteraient d'être abordées dans le cadre d'une instance de coordination spécifique à cette problématique si spéciale de recherche scientifique appliquée à la production agricole. Cette instance pourrait avoir une mission d'orientation stratégique, notamment pour la seule chose qui vaille vraiment : les programmes de recherche eux-mêmes et leurs débouchés.

Cet office, ou son équivalent, serait également chargé de fédérer les initiatives des différents secteurs, publics ou privés, impliqués - la toute nouvelle AGRICE va dans ce sens. Il réunirait les représentants et regrouperait les moyens des différents ministères impliqués - l'agriculture, l'enseignement supérieur et la recherche, mais aussi l'industrie -, définissant et évaluant alors une stratégie globale.

En ce qui concerne notamment l'enseignement supérieur et la recherche, nous savons d'ores et déjà que des départs massifs de chercheurs faisant valoir leurs droits à la retraite sont prévisibles entre 1995 et l'an 2000. Saisissez cette occasion ; elle ne se représentera pas si souvent. Qu'un redéploiement, que vous avez évoqué, de ces postes permette d'en « digérer » un nombre suffisant vers les disciplines concernées par la problématique qui nous intéresse ici faciliterait le développement des programmes nécessaires.

La mobilisation de l'immense champ de la recherche universitaire, laissée trop souvent à la marge dans ce domaine, serait en même temps une invitation à développer les enseignements supérieurs, qui nous font cruellement défaut et qui restent insuffisamment structurés, notamment dans les domaines tout à fait particuliers de la microbiologie industrielle, si précieuse et intervenant dans presque tous les programmes.

De Gennes, dans un petit groupe de travail, affichait incidemment sa conviction profonde et disait à peu près ceci : « Il ne peut y avoir de recherche performante en amont si la demande en aval n'est pas une donnée économique pressante. » Dans le cas de la recherche appliquée à la production agricole, on connaît bien l'aval. Structurons l'amont ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La suite du débat est renvoyée à une prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 18 mai 1994, de M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant la ratification du traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République d'Arménie.

Ce projet de loi, n° 1263, est renvoyé à la commission des affaires étrangères sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 18 mai 1994, de M. Aymeri de Montesquiou, une proposition de loi tendant à alléger et à simplifier la fiscalité applicable aux entreprises immatriculées au répertoire des métiers.

Cette proposition de loi, n° 1243, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 mai 1994, de M. Jean-Pierre Brard et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à la programmation, à la transparence et à la sûreté des choix nationaux en matière d'énergie.

Cette proposition de loi, n° 1244, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 mai 1994, de M. Alain Suguenot, une proposition de loi tendant à mettre en place un statut de l'entreprise rurale.

Cette proposition de loi, n° 1245, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 mai 1994, de M. Claude Girard, une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et le code de l'urbanisme.

Cette proposition de loi, n° 1246, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 mai 1994, de M. Jean-Paul Fuchs, une proposition de loi instituant un régime d'indemnisation obligatoire des victimes d'accidents imputables à l'utilisation d'engins pyrotechniques.

Cette proposition de loi, n° 1247, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 mai 1994, de M. René Carpentier et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi sur les conditions d'utilisation des fonds attribués aux entreprises de taxis pour la formation professionnelle.

Cette proposition de loi, n° 1248, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 mai 1994, de M. Gilbert Biessy et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative aux transferts de licences entre débits de boissons pour raisons d'animation locale.

Cette proposition de loi, n° 1249, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 mai 1994, de M. Jean Roatta, une proposition de loi tendant à modifier l'article L. 981-6 du code du travail relatif au contrat d'adaptation.

Cette proposition de loi, n° 1250, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 mai 1994, de M. Michel Hannoun, une proposition de loi tendant à protéger les particuliers contre les distributions de prospectus et documents ou publications gratuites non adressées.

Cette proposition de loi, n° 1251, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 mai 1994, de M. Jean-Marie Geveaux, une proposition de loi tendant à autoriser restrictivement la publicité en faveur du tabac et des produits du tabac.

Cette proposition de loi, n° 1252, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 mai 1994, de M. Claude Girard, une proposition de loi tendant à modifier l'article 23 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Cette proposition de loi, n° 1253, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 mai 1994, de M. Philippe Chauler, une proposition de loi tendant à faciliter le financement des investissements réalisés par les collectivités locales des départements d'outre-mer.

Cette proposition de loi, n° 1254, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 mai 1994 de M. Philippe Chauler, une proposition de loi tendant au développement du tourisme dans les départements d'outre-mer.

Cette proposition de loi, n° 1255, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 mai 1994, de M. Philippe Chauler, une proposition de loi tendant à réformer le fonds d'investissement routier.

Cette proposition de loi, n° 1256, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 mai 1994, de M. Patrick Balkany, une proposition de loi tendant à étendre le bénéfice de la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 relative à l'emploi des handicapés aux centres d'adaptation à la vie active.

Cette proposition de loi, n° 1257, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 mai 1994, de M. Augustin Bonrepaux, une proposition de loi modifiant l'article 171 du code civil relatif au mariage posthume.

Cette proposition de loi, n° 1258, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 mai 1994, de M. Didier Migaud et de ses collègues, une proposition de loi relative aux conditions d'attribution du titre de combattant volontaire de la Résistance.

Cette proposition de loi, n° 1259, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 mai 1994, de M. Gilles Barbier, une proposition de loi tendant à modifier l'article 279 *bis* 1° du code général des impôts pour que toute publication à caractère pornographique ou d'incitation à la violence soit taxée au taux normal de TVA à 18,60 p. 100, et non pas au taux réduit de 5,50 p. 100, dès lors qu'elle tombe sous le coup d'une des interdictions, et d'une seule, prévues par la loi du 16 juillet 1949 sur la protection de la jeunesse.

Cette proposition de loi, n° 1260, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 mai 1994, de M. Jean-Pierre Brard et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à la réduction du temps de travail à 35 heures hebdomadaires.

Cette proposition de loi, n° 1261, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 mai 1994 de MM. Georges Sarre, Jean-Pierre Chevènement, Jean-Pierre Michel, une proposition de loi relative au service public de l'emploi et de la formation professionnelle.

Cette proposition de loi, n° 1262, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Questions orales sans débat (1)

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite du débat d'orientation sur l'agriculture.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le jeudi 19 mai 1994, à zéro heure quarante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

(1) Le texte de ces questions figure en annexe de la présente séance.

ANNEXE

*Questions orales sans débat
inscrites à l'ordre du jour du jeudi 19 mai 1994*

N° 364. - Dans le cadre du grand débat national sur l'aménagement du territoire, M. Philippe Martin souhaite appeler l'attention de M. le ministre du logement, d'une part, sur les difficultés rencontrées par les sociétés d'HLM dans l'attribution des logements aidés et, d'autre part, sur la construction de logements locatifs. Il semble que les plafonds de ressources des zones III ont été très faiblement augmentés par rapport aux augmentations pratiquées en zones II et I. Il se demande s'il est opportun de conserver la distinction entre les zones II et III et, si oui, pourquoi les pourcentages de revalorisation ne sont pas identiques entre les différentes zones. Enfin, il souhaite savoir si des mesures concrètes sont prévues pour favoriser la construction de logements locatifs en milieu rural afin d'éviter que des communes rurales comme Tours-sur-Marne, qui demande des logements locatifs depuis plus de cinq ans pour répondre aux dizaines de demandes chaque année, puissent enfin être satisfaites.

N° 357. - M. François Grosdidier rappelle à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre qu'il y aura cette année plus de cinquante ans que les autorités nazies, par des ordonnances d'août 1942, instituèrent dans les départements annexés d'Alsace et de Moselle la conscription obligatoire dans l'armée allemande. De nombreux jeunes Alsaciens et Mosellans ayant été reconnus aptes à l'incorporation s'y soustrayèrent néanmoins, prenant le parti de vivre dans la clandestinité ou de fuir pour tenter de rejoindre la France non occupée, les réseaux de la Résistance, voire les armées de la France libre. Au-delà de l'acte de courage individuel, ce refus d'obéissance entraînait des représailles contre les familles, puisque les lois pénales allemandes faisaient obligation à celles-ci de dénoncer le fils « insoumis ». Des familles entières furent ainsi arrêtées, internées, voire déportées vers les camps de la mort. Aujourd'hui, pourtant, il n'existe pas de véritable reconnaissance de l'acte d'insoumission. Alors même qu'il fut indiqué à l'occasion des débats sur la loi du 19 juillet 1954 concernant les incorporés de force dans les formations militaires ou paramilitaires allemandes que l'acte d'insoumission démontrait une « volonté de résistance à l'Allemagne », il n'existe ni une reconnaissance ni une juste réparation de l'acte d'insoumission. En effet, la législation actuellement applicable, traitant ce cas par analogie avec les personnes réfractaires au STO, méconnaît complètement, d'une part, que ces Alsaciens et Mosellans insoumis étaient domiciliés dans des départements non plus français mais annexés à l'Allemagne, dans lesquels

étaient applicables toutes les lois de ce pays, et, d'autre part, qu'ils se plaçaient par cet acte dans une situation où, capturés, ils étaient systématiquement condamnés à mort et, le cas échéant, leur famille déportée. En ces périodes de commémoration, il est important que le Gouvernement français vienne reconnaître objectivement les conséquences, toutes les conséquences, de quatre années d'annexion de l'Alsace-Moselle. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

N° 371. - M. Michel Destot appelle l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le fait que les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur ayant connu des problèmes divers (échec en juin, inscription tardive...) sont lourdement pénalisés par les délais de versement de leur allocation, qui survient de plus en plus tardivement, tandis que l'année universitaire démarre de plus en plus tôt. Ce retard de paiement s'ajoute au fait que la fragilisation économique des familles et la quasi-impossibilité de trouver un emploi d'été amènent ces étudiants particulièrement défavorisés à se retrouver sans ressources pendant plusieurs mois. Ces difficultés financières les pénalisent fortement dans la poursuite de leurs études et les amènent parfois à les abandonner. Il lui demande ce qu'il compte faire.

N° 370. - M. Jean-Pierre Abelin souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'actuelle situation du centre hospitalier Camille-Guérin de Châtelleraut (Vienne). Cet établissement situé en plein centre-ville doit procéder, l'ensemble des acteurs de la santé en conviennent, à une importante modernisation de ses installations dans les années qui viennent. Celle-ci est rendue nécessaire tant pour répondre au renforcement des contraintes de sécurité, aux exigences techniques, à la vétusté et aux mauvaises conditions de travail de certains services qu'à l'augmentation de l'activité de cet établissement qui, en six ans, a vu ses entrées et le nombre de passages au service des urgences augmenter de près de 50 p. 100. M. le ministre allant très bientôt signer officiellement des accords de coopération entre l'hôpital de Loudun et l'hôpital de Châtelleraut, les responsables de l'établissement de Châtelleraut ne manquent pas de lui faire part de leur souhait de voir le processus de la modernisation s'engager effectivement ainsi que du vœu technique récent du conseil d'administration en faveur de la construction d'un hôpital neuf. Il met l'accent sur l'impérieuse nécessité de restructuration des cuisines, préalable indispensable à toute solution de modernisation et exigé par le respect des règles d'hygiène et de sécurité actuellement en vigueur. Il souhaite attirer plus particulièrement l'attention sur ce problème et connaître de quelle manière l'Etat pourrait faciliter une solution.

N° 361. - Mme Muguerte Jacquaint attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur l'opacité qui entoure les projets concernant l'avenir des Monnaies et médailles. L'annonce d'une étude sur la délocalisation éventuelle des activités de l'institution a suscité de vives réactions d'inquiétude de la part des personnels. Ces inquiétudes sont légitimes : car nombre de réflexions et de rapports ont déjà été menés à plusieurs reprises par la Cour des comptes et l'inspection des finances sous le sceau du secret. Aussi lui demande-t-elle de l'informer sur les projets du Gouvernement quant à l'avenir des Monnaies et médailles et, en tout état de cause, de respecter l'avis unanime exprimé par les organisations syndicales en abandonnant toute étude visant à la délocalisation d'une partie des services de la Monnaie de Paris.

N° 355. - La loi n° 94-114 du 10 février 1994 portant diverses dispositions concernant l'agriculture a permis d'engager certaines adaptations en matière d'assiette des cotisations sociales. Elles sont marquées notamment par la prise en compte des déficits et de l'assiette de l'année N. Mais ces dispositions ne sont pas applicables au calcul de la CSG. En effet, celle-ci est un impôt et non une cotisation sociale. Le code général des impôts n'a pu être modifié par la dernière loi de finances. Pourtant la loi de finances pour 1991 prévoyait de manière claire que la CSG due par les non-salariés agricoles devait être calculée sur la même assiette que les cotisations sociales concernant ce type de contribuables. M. Jean-Claude Bireau demande à M. le ministre du budget s'il entend procéder à une modification de l'article L. 136-4 du code de la sécurité sociale afin d'harmoniser et de simplifier l'application de la CSG. En effet, l'absence de modification de l'assiette fiscale conduit à des distorsions graves et handicape fortement le monde agricole.

N° 366. - M. Michel Meylan appelle l'attention de M. le ministre du budget sur l'inquiétude que suscite l'évolution des conditions d'éligibilité des investissements des collectivités locales au titre de la dotation globale d'équipement et du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée. Elle concerne tout d'abord le projet de décret destiné à préciser les conditions d'application de l'article 49 de la loi de finances rectificative pour 1993 modifiant l'article 42 de la loi de finances rectificative pour 1988 relatif au fonds de compensation de la TVA en ce qui concerne les immobilisations cédées ou mises à disposition au profit d'un tiers non bénéficiaire du FCTVA. En effet, le caractère restrictif donné à la notion de « mise à disposition au profit d'un tiers » risque de faire obstacle au développement des collectivités locales, dont le FCTVA constitue un instrument efficace, et semble aller à l'encontre des objectifs poursuivis en matière d'aménagement du territoire aussi bien pour les programmes de logements sociaux en zone rurale ou de montagne que pour la réalisation d'équipements mis à la disposition du service public. Dans la perspective du comité des finances locales qui doit se réunir à ce sujet, il souhaiterait donc savoir quelles dispositions le Gouvernement compte prendre pour faire évoluer les conditions de remboursement de la TVA dans un sens plus conforme à l'esprit de la décentralisation et au rôle important joué par les collectivités locales en matière d'investissement. Suite à la décision d'exclure du bénéfice de la dotation globale d'équipement les travaux concernant les gendarmeries et les bureaux de poste, il souhaite également savoir si la possibilité d'un regroupement de la dotation globale d'équipement des communes et des départements et du FCTVA en une dotation unique modulée selon les objectifs de la politique de développement du territoire, prévue dans le projet de loi d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire, ne constitue pas une nouvelle remise en cause de la liberté d'initiative des collectivités locales.

N° 362. - M. Rémy Auchédé attire l'attention de M. le ministre du budget sur les conséquences du décret n° 93-1314 du 20 décembre 1993 modifiant le décret n° 92-304 du 30 mars 1992, qui précise les nouvelles dispositions sur l'exonération de la redevance télévision. Les conditions d'exonération seront progressivement portées à soixante-cinq ans au lieu de soixante ans antérieurement, pour des revenus justifiant l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité au lieu de la non-imposition sur le revenu. Ainsi seront exclus des gens de condition modeste. Il lui demande comment le Gouvernement entend réparer cette injustice.

N° 369. - M. Jean-Pierre Philibert demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur de bien vouloir lui indiquer où en est l'industrie de la machine-outil en France. Si l'on prend en effet le cas de la Société financière de participation industrielle (SFPI), dont l'une des filiales, la Société française de machines-outils (SEMO), est le dernier fournisseur français des grands groupes industriels que sont Snecma, Michelin, Alsthom, etc., on constate que les fonds publics engagés par le CIRI (Comité interministériel de restructurations industrielles) ont, hélas ! plus servi à financer des plans de licenciement qu'à un véritable projet industriel. Au moment où la croissance semble redémarrer, et où la reprise, selon tous les analystes de conjoncture, est proche, SFPI vient d'engager un nouveau plan de licenciement à Capdenac, Albert et à Berthiez (Saint-Etienne). Il lui demande donc s'il est pensable de se priver en France d'un savoir-faire de haute technologie et d'être obligé d'acheter étranger ; s'il est pensable de privilégier la seule logique financière à une logique d'activités industrielles. Il lui demande enfin dans quel délai la machine lourde française sera en mesure de se doter d'un groupe industriel sérieux capable de mettre en œuvre une véritable politique industrielle et commerciale.

N° 372. - M. Didier Migaud demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur son sentiment sur la position d'un grand nombre de scientifiques, d'économistes ou d'élus opposés au redémarrage de Superphénix, pour des raisons touchant à la fois à la sûreté et au devenir économique de la filière surgénératrice. Le Gouvernement a décidé récemment de poursuivre la procédure administrative visant à un redémarrage de Superphénix, tout en affirmant dans le même temps que ce dernier deviendrait un réacteur consacré à la recherche et à la démonstration. Il est

important que le Parlement puisse avoir des précisions sur le processus de décision envisagé par le Gouvernement et son échéancier. Ce surgénérateur s'est montré jusque-là peu fiable et d'un coût extrêmement élevé. Il est reconnu aujourd'hui par tous, y compris par la direction générale d'EDF il y a peu, que le concept de surgénérateur n'est ni techniquement nécessaire ni économiquement utile avant longtemps. Obligé de le constater aussi, le Gouvernement propose que ce réacteur évolue le plus rapidement possible vers la sous-génération afin de limiter les quantités de plutonium produites. Or, cette fonction ne pourra pas être remplie avant le chargement du troisième cœur, c'est-à-dire pas avant 1999-2000. Le combustible actuellement stocké ne permet pas d'autre mode de fonctionnement que la surgénération, avec tous les problèmes qui restent liés à cette filière. D'autre part, au-delà des problèmes de fiabilité et de sécurité qui restent posés, de nombreux scientifiques ont exprimé leur scepticisme devant cette reconversion annoncée. Elle ne serait pas faisable ou bien mènerait à une impasse à partir du moment où l'incinération ou le retraitement de déchets produit également ses propres déchets. En fait, ne peut-on craindre que ce projet ne soit proposé, comme le suggère le prix Nobel Jack Steinberger, par les organismes existants, seulement pour s'autoperpétuer ? Un débat sur l'énergie doit être prochainement organisé à l'Assemblée nationale. Il lui demande de bien vouloir inclure dans ce débat le devenir de Superphénix et de la filière du plutonium. A cette occasion, et comme l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques l'a lui-même proposé, il lui demande d'accepter à ce sujet une « expertise extérieure au système administratif actuel ».

N° 363. - M. Gérard Saumade attire l'attention de M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale sur l'application des lois votées par le Parlement. La loi relative aux carrières, publiée au *Journal officiel* du 5 janvier 1993, devait entrer en vigueur au plus tard six mois après sa publication. Dix mois après son adoption définitive, faute de parution des décrets nécessaires, la loi ne s'applique toujours pas. Le problème posé dépasse celui des carrières. C'est l'application de la loi votée par le Parlement qui est en question. Il est constaté un dysfonctionnement des pouvoirs publics qui pose le problème du non-respect des institutions démocratiques. En conséquence, il attend des explications et des mesures de la part du Gouvernement pour remédier à ce dysfonctionnement.

N° 365. - Mme Marie-Thérèse Boisseau souhaite appeler l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, sur le marché d'une entreprise fougeraise avec l'armée. Pendant trois ans, cette entreprise fougeraise de confection a fabriqué 70 000 imperméables pour l'armée : aucun retour, aucun défaut. Sa dernière offre, fin 1993, n'a pas été retenue par le SCERCAT qui en a préféré une autre, plus avantageuse pour l'administration. Où et comment ces imperméables peuvent-ils être fabriqués à des prix plus intéressants ? Si la totalité du marché est réalisée en France, force est de s'incliner. Mais des rumeurs circulent affirmant que c'est en Afrique et les gens ne comprennent pas que l'Etat ne donne pas la préférence à des entreprises de main-d'œuvre française chaque fois que cela est possible. Le SCERCAT sait de façon précise où sont fabriqués ces imperméables puisque tous les concurrents sont tenus d'indiquer sur l'appel d'offres le lieu de fabrication et qu'il n'est pas question de mettre leur honnêteté en doute. Elle souhaite donc savoir si une réponse claire pourrait lui être apportée sur cette question.

N° 368. - M. Dominique Paillet attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, sur la situation des retraités de la gendarmerie. Ces derniers revendiquent légitimement, et depuis de longues années, deux mesures : d'une part, l'augmentation du taux de la pension de réversion actuellement inférieur au taux appliqué par le régime général ; d'autre part, l'intégration de l'indemnité de sujétions spéciales de police dans le calcul de la retraite, comme l'ont déjà obtenu les pompiers, les douaniers, ainsi que les membres des services pénitentiaires. Il lui demande donc quelles sont les intentions du Gouvernement à cet égard.

N° 358. - M. Jean de Lipkowski appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la protection sociale des épouses d'ostréiculteurs. Celles-ci ne cotisent à aucune caisse. Elles ne peuvent prétendre à la couverture du risque d'accident du travail maritime ou du risque de maladie professionnelle.

Elles ne bénéficient que des prestations maladie. Bien qu'ayant travaillé toute leur vie avec leur époux, elles ne peuvent prétendre à une retraite personnelle de vieillesse. Contrairement aux épouses d'ostréiculteurs non marins qui cotisent à la MSA, elles ne sont astreintes à aucune cotisation. Il est donc indispensable d'étendre la protection sociale qui est actuellement la leur. Elles doivent avoir droit à une pension de retraite personnelle. Les pensions de leur mari étant très faibles, cette pension personnelle constituerait une revalorisation des ressources de ces ménages. Il attire son attention sur la proposition de loi qu'il a déposée en ce sens en 1978 et demande qu'elle vienne en discussion. Elle consiste à permettre aux conjointes des marins conchyliculteurs de cotiser à l'ENIM à hauteur de 50 p. 100 du montant normal d'un rôle d'équipage dans la catégorie de référence. Les ayants droit seraient admis au terme de leur demande en troisième catégorie. Elles bénéficieraient au cours de leur carrière de la progression décennale jusqu'à leur cinquante-cinquième anniversaire, date à laquelle elles pourraient faire valoir leurs droits à la retraite. Cette demi-cotisation leur ouvrirait droit à une demi-retraite au jour de leur cinquante-cinquième anniversaire dans la catégorie atteinte, selon les références des critères et des barèmes de l'ENIM. Cette demi-retraite permettrait de faire disparaître les situations de misère qui frappent les veuves n'ayant, après une vie de dur labeur et un éventuel veuvage, que 50 p. 100 des revenus du ménage au titre des droits de réversion de la toujours modeste pension de l'époux défunt. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

N° 373. - M. Michel Berson rappelle à M. le ministre des affaires étrangères que l'émission en langue albanaise diffusée par Radio-France internationale est supprimée depuis le 1^{er} janvier 1994. Cette décision, tout à fait inopportune, est lourde de conséquences. En effet, la présence de la France dans les Balkans est d'une grande importance, notamment pour les Albanais d'Albanie mais aussi pour les Albanais du Kosovo et de la Macédoine. Alors que cette partie du monde connaît un conflit dramatique, que le peuple albanaise du Kosovo est victime d'un véritable génocide, le devoir de la France est de lui venir en aide, fût-ce modestement, par la diffusion, chaque jour, de quelques minutes d'information. L'expression de cette émission constitue à l'égard d'un peuple qui souffre un nouveau renoncement que des contraintes budgétaires ne peuvent nullement justifier. Il lui demande si le Gouvernement compte prendre des mesures pour rétablir la diffusion de cette émission.

N° 360. - M. Christian Demuyneck attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur l'urgence qu'il y aurait d'entamer les travaux de réhabilitation du commissariat de Neuilly-sur-Marne, dont la compétence territoriale s'étend à Neuilly-sur-Marne et Neuilly-Plaisance. La treizième circonscription de la Seine-Saint-Denis connaît des difficultés liées à la délinquance, surtout dans certains quartiers de Neuilly-sur-Marne, où régulièrement des voitures sont incendiées la nuit, et où la peur et l'inquiétude des habitants ne cessent de grandir. Dans le cadre du plan de relance pour la ville, le ministre d'Etat a évoqué le projet de réhabilitation du commissariat de Neuilly-sur-Marne dont les locaux se trouvent dans un état de dégradation avancée. La nécessité de lancer rapidement la réhabilitation de cet immeuble vétuste et exigu se fait de plus en plus ressentir. D'autre part, et malgré de récentes affectations, les moyens humains restent nettement insuffisants aussi bien dans le corps en tenue qu'en civil. Les conditions matérielles d'accueil et de fonctionnement des services rendent souvent difficiles les missions des fonctionnaires de police : le parc automobile n'est pas renouvelé et le matériel de bureau, trop ancien, n'est plus adapté. Il lui demande de lui préciser si les crédits annoncés au titre du plan ville 1993 permettront de commencer très prochainement les travaux du commissariat de Neuilly-sur-Marne et de lui apporter toutes précisions complémentaires sur l'amélioration des effectifs et des conditions de travail du commissariat de Neuilly-sur-Marne.

N° 374. - M. Julien Dray souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la future implantation du commissariat de Grigny

(Essonne). Le principe de sa construction étant acquis, le délai annoncé pour son inauguration est de quatre ans. Compte tenu des besoins urgents de cette ville en matière de prévention et de sécurité, il lui demande s'il n'est pas possible de prévoir une procédure accélérée pour que le plus rapidement possible ce commissariat puisse ouvrir.

N° 356. - M. Alain Danilet attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le rapport que vient de rendre la chambre régionale des comptes du Languedoc-Roussillon concernant la gestion de l'office public départemental d'HLM du Gard, et plus généralement sur les suites données aux contrôles de la Cour des comptes. En effet, le rapport rendu le 29 mars dernier est extrêmement inquiétant. Il ne concerne bien sûr que l'office HLM, qui relève de la compétence du ministre du logement, mais il constitue l'un des nombreux exemples de gestion hasardeuse que l'on découvre de plus en plus dans de nombreux organismes publics ou semi-publics, en particulier dans le sud de la France. Ces abus de gestion, parfois même ces fautes commises avec de l'argent public, ne sont parfois que révélés dans le cadre de contrôles *a posteriori* effectués par la Cour des comptes, conformément à la loi de 1982, comme c'est le cas ici, sans être suivis de sanctions. Il demande à M. le ministre d'Etat si des enquêtes ne devraient pas être diligentées par les préfets pour que toute la lumière soit faite et que, le cas échéant, des poursuites soient engagées.

N° 359. - M. Patrice Martin-Lalande interroge M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la place qu'il est prévu de réserver au développement du télétravail et des téléservices dans la nouvelle politique d'aménagement du territoire. Peut-il, en particulier, préciser quelles conclusions opérationnelles le Gouvernement tire des travaux de la mission sur le télétravail qui avait été confiée au printemps 1993 à M. Thierry Breton ; quelles en seront les applications précises pour l'aménagement du territoire tel que prévu dans le cadre du prochain projet de loi ; quelles initiatives le Gouvernement prévoit de prendre pour développer le télétravail à l'intérieur même des administrations de l'Etat et ainsi faciliter le maintien de certains services publics dans des communes rurales où il est indispensable de compléter le volume d'activités actuellement insuffisant pour justifier à lui seul le maintien des emplois existants.

N° 367. - M. Jean-Jacques Delmas attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la mise en œuvre des nouvelles modalités de calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Sa récente réforme poursuivait deux objectifs : d'une part, favoriser les communes rurales de moins de 3 500 habitants, d'autre part, donner plus de moyens aux communes bénéficiant de la dotation de solidarité urbaine (DSU). Les priorités affichées par cette réforme sont bonnes. Cependant, la mise en œuvre de celle-ci ne semble pas donner les meilleurs résultats : après affectation de la dotation de solidarité urbaine, 170 communes bénéficieront en 1994 d'une dotation globale de fonctionnement d'un montant inférieur à celui perçu au titre de 1993. Il lui demande les raisons de ce regrettable état de fait ainsi que les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette situation.

Questions écrites auxquelles une réponse écrite doit être apportée au plus tard à la fin de la séance des questions orales du jeudi 26 mai 1994 :

N° 34 de M. Jean-Louis Masson ; 2483 de M. Valéry Giscard d'Estaing ; 2619 de M. Jean-Pierre Kucheida ; 2750 de M. Pierre Gascher ; 3425 de M. André Bascou ; 4020 de M. Marc-Philippe Daubresse ; 5848 de M. Christian Demuyneck ; 6912 de M. Jean Rosselot ; 7758 de M. Pierre Hérisson ; 8095 de M. Claude Goasguen ; 9691 de M. Claude Birraux ; 10160 de M. Eric Raoult ; 11222 de M. André Fanton ; 11607 de M. Gilbert Biessy ; 11769 de M. Alain Ferry ; 11803 de M. Alain Rodet ; 11836 de M. Jacques Myard ; 11893 de M. Jean-Yves Le Déaut ; 11936 de M. Jacques Blanc ; 12079 de M. Jean-Louis Idiart ; 12121 de M. Guy Hermier.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu 1 an	116	914	
33	Questions 1 an	115	596	
83	Table compte rendu.....	56	96	
93	Table questions.....	55	104	
DEBATS DU SENAT :				Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.
05	Compte rendu 1 an	106	576	
35	Questions 1 an	105	377	
85	Table compte rendu.....	56	90	
95	Table questions.....	35	58	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
07	Série ordinaire 1 an	718	1 721	
27	Série budgétaire..... 1 an	217	338	
DOCUMENTS DU SENAT :				Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
09	Un an.....	717	1 682	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-75-00
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS

Prix du numéro : 3,60 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

